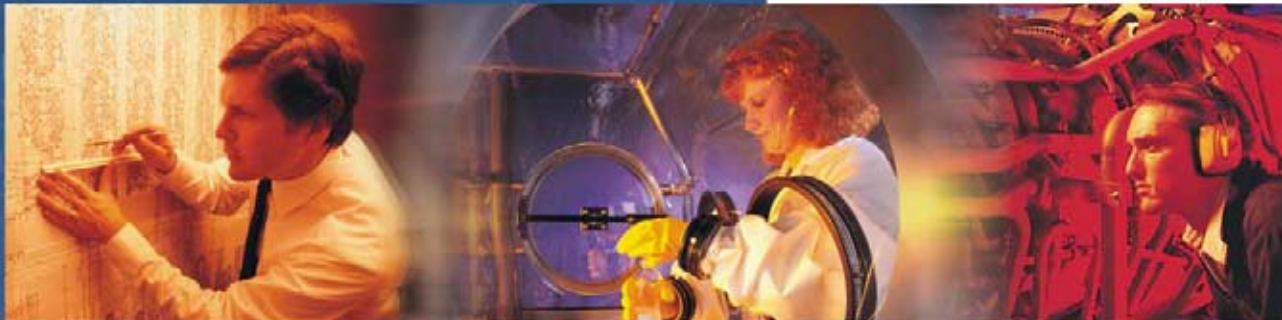




Ordre
des ingénieurs
du Québec



Rapport annuel

2001 2002

Québec, juin 2002
Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Paul Bégin

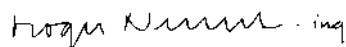
Montréal, juin 2002
Monsieur Paul Bégin
Ministre de la Justice,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 28^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

 ing.

Roger Nicolet, ing.

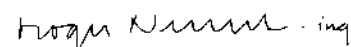
Montréal, juin 2002
Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 28^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

 ing.

Roger Nicolet, ing.

Vision *L'Ordre des ingénieurs du Québec sera le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.*

Mission *L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.*

Table des matières

Composition du Bureau et du Comité administratif	5
Structure organisationnelle	6
Rapport du président	7
Bureau du syndic	8
Comité de discipline	9
Comité de révision	10
Activités de conciliation	10
Ombudsman	10
Rapport du secrétaire et directeur général	11
Activités du Bureau	12
Activités du Comité administratif	14
Contentieux	16
Admission et enregistrement	17
Affaires professionnelles	25
Services aux membres	30
Communications et affaires publiques	33
Administration-finances	36
Comités et groupes de travail	38
Personnel du Secrétariat	43
Rapport des vérificateurs	44
États financiers	45

81^e Bureau

ADMINISTRATEURS ÉLUS

- Abitibi-Témiscamingue
Paul Daoust, ing.
- Est-du-Québec
Robert Fournier, ing.
- Estrie
Roger Nicolet, ing.
- Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
Louise Audy, ing.
- Montréal
Guy Arbour, ing.
Christian Arsenault, ing.
Jean-Paul Beaulieu, ing.
Micheline Bétournay, ing.
Dominique Dubouil, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
François P. Granger, ing.
Chantal Guay, ing.
Giuseppe Indelicato, ing.
Claude Martineau, ing.
Louise Quesnel, ing.

- Outaouais
André C. Beaulieu, ing.
- Québec
Gaétan Lefebvre, ing.
Gaétan Samson, ing.
Claude R. Tremblay, ing.
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
André Audet, ing.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madeleine Baril
Henri-Paul Bourgeois, t.s.
Pierre Parent
Georges Roy, pharm.

Comité administratif 2001-2002

GEORGES ROY, PHARM.
Représentant du public

GAÉTAN LEFEBVRE, ING.
Vice-président
aux Finances et aux
Services aux membres

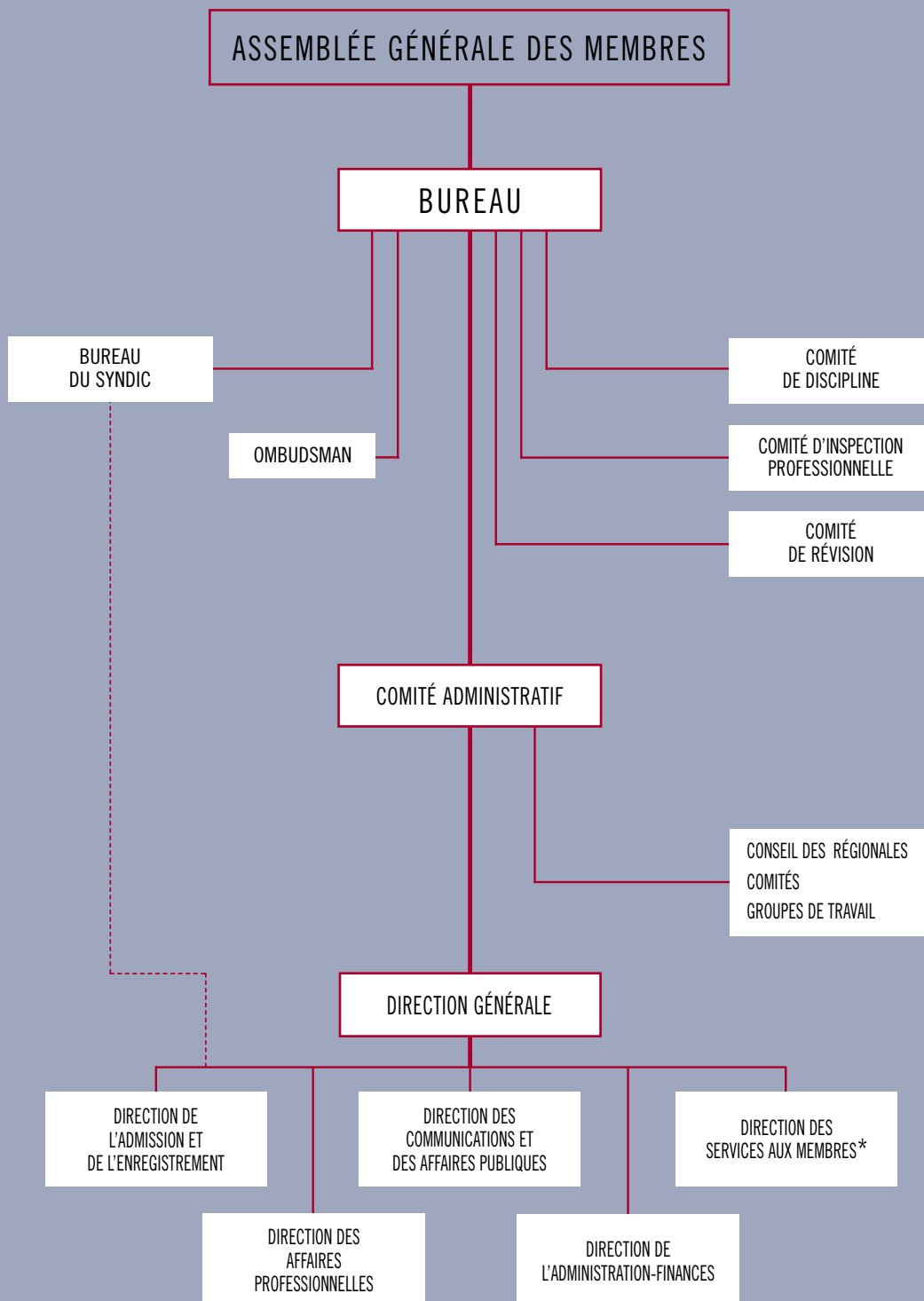
ANDRÉ C. BEAULIEU, ING.
Vice-président aux
Affaires corporatives

ANDRÉ AUDET, ING.
Vice-président en titre et
vice-président aux Affaires
professionnelles

ROGER NICOLET, ING.
Président



Structure organisationnelle



* Direction abolie

Rapport du président

Ce 28^e rapport annuel témoigne des travaux de toutes les instances de l'Ordre des ingénieurs du Québec, politiques et administratives. D'emblée, je remercie tout particulièrement le personnel de l'Ordre ainsi que les membres du Bureau et du Conseil des Régionales qui ont travaillé à la réalisation du mandat de notre Ordre au cours de l'année 2001-2002 et au rayonnement de notre profession.

L'année 2001-2002 a été marquée par le transfert de certains services offerts par l'Ordre à ses membres vers une nouvelle corporation autonome. On se rappellera que le Bureau de l'Ordre, désirant recentrer l'Ordre sur son mandat premier de protection du public, avait adopté à la fin de l'année dernière des propositions permettant la création d'une société à but non lucratif, la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ). Cette démarche se voulait une suite logique à celle entreprise deux années auparavant avec les Fonds FÉRIQUE.

L'Ordre lègue à la Corporation de services des ingénieurs du Québec des services de pointe viables qui font l'envie d'associations comparables dans l'ensemble de la province et du pays.

Par ailleurs, parmi les autres projets inscrits au Menu corporatif de cette année, mentionnons la poursuite de notre dossier de révision de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs, le positionnement de la profession et de l'Ordre en industrie, le développement d'une approche intégrée auprès des membres potentiels, la réflexion globale sur la planification budgétaire et la révision des interventions en matière d'inspection professionnelle. Tous ces projets ont été établis dans le cadre des orientations stratégiques découlant de la planification stratégique adoptée par l'Ordre.

J'écrivais, l'an dernier, que « le renouveau organisationnel entrepris à l'Ordre entraîne des changements profonds dans les règles de conduite et de gestion des affaires de l'Ordre. En effet, la responsabilité des administrateurs, en leur qualité de fiduciaires de notre profession, est plus que jamais sollicitée. Il importe de se rappeler que les décisions d'aujourd'hui vont influencer l'avenir de l'Ordre et des ingénieurs dans leur ensemble ». J'ajouterais simplement que c'est la protection du public qui l'exige !



Roger Nicolet, ing., O.Q.

Roger Nicolet, ing.

Rapport du président

BUREAU DU SYNDIC

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le syndic a comme principal mandat de veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés en application de celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur, en raison de son statut, est assujéti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. Le personnel du Bureau du syndic consacre également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Finalement, le volet prévention auprès des membres et des futurs membres se traduit par des conseils, des avis, des cours, des conférences et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Il peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou d'une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion par lequel ils s'engagent à ne pas révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, quelque information dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur charge.

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un des syndics adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre l'ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet d'une vérification, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs. Malgré cela, il reçoit un nombre appréciable de demandes de ce genre.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2001	62
Dossiers d'enquête ouverts entre le 1 ^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002	104
Dossiers d'enquête fermés entre le 1 ^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002	72
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2002	94
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline entre le 1 ^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002	7
Appels et demandes de renseignements entre le 1 ^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002	1 147
Activités de prévention (cours, conférences) réalisées entre le 1 ^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002	6

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – FRÉQUENCE DES PRINCIPALES DÉROGATIONS ANALYSÉES

Nature de l'infraction	Article du Code de déontologie	Fréquence %
Négliger de respecter ses obligations envers l'homme et de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne	2.01	30 %
Avis incomplets, plans ambigus ou insuffisamment explicites	3.02.04	24 %
Sceau et signature de complaisance	3.04.01	23 %
Exprimer un avis sur une question d'ingénierie qui n'est pas basé sur des connaissances suffisantes et d'honnêtes convictions	2.04	18 %
Avoir recours à des procédés malhonnêtes et douteux dans l'exercice de son activité	3.02.08	15 %
Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses connaissances et aptitudes ainsi que des moyens dont il dispose pour les réaliser	3.01.01	15 %

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – RÉPARTITION DES SOURCES D'INFORMATION

	Pourcentage
Clients ou employeurs	28 %
Ingénieurs	13 %
Autres services de l'Ordre	23 %
Public	21 %
Autres sources	15 %

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de dix-sept ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 22 plaintes déposées au cours des exercices antérieurs, de 7 nouvelles plaintes, totalisant 195 chefs d'accusation. Toutes ces plaintes ont été portées à l'attention du Comité par le syndic ou par l'un de ses adjoints.

ÉVOLUTION DES DOSSIERS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2001	22
Dossiers ouverts pendant l'exercice	7
Dossiers fermés pendant l'exercice	20
Dossiers actifs au 31 mars 2002	9

En fin d'exercice, neuf dossiers sont toujours à l'étude : quatre sont en attente d'une décision du Comité, trois en attente d'audience par le Comité et deux en appel devant le Tribunal des professions.

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 29 PLAINTES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01, 2.02 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	93	34	28	4	27
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01 et 3.05.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	82	38	18	14	12
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02, 4.02.03 a), 4.02.03 b) et 4.02.03 c) du Code de déontologie des ingénieurs]	14	7	3	-	4
Divers [art. 2.01, 2.01 a) et 2.01 c) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs et 114 du Code des professions]	6	2	1	-	3
TOTAL	195	81	50	18	46

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2001, 20 dossiers ont été fermés. Le Comité a imposé des sanctions dans 13 dossiers où un plaidoyer de culpabilité a été enregistré. Trois plaintes ont été retirées en séance par le plaignant, en l'occurrence le Bureau du syndic. Un dossier est devenu sans objet en raison du décès de l'intimé. Quant aux trois autres, deux décisions distinctes ont été rendues dans chacun de ces dossiers, l'une portant sur la culpabilité et l'autre, sur les sanctions à imposer. Ces décisions ont donné gain de cause au syndic.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 20 INGÉNIEURS*

Radiation temporaire (2 ans)	1
Révocation du permis	1
Limitation du droit d'exercice	1
Cours de perfectionnement	5
Amende de plus de 600 \$	7
Amende minimale (600 \$)	7
Réprimande	12

* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

Des débours ont été imposés dans 17 cas et le total des amendes est de 12 100 \$.

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Comme il est indiqué plus haut, deux dossiers se retrouvent actuellement devant le Tribunal des professions pour étude. Dans le premier cas, une décision sur une requête pour permission d'en appeler de la décision rendue par le Comité de discipline rejetant une requête pour rejet de la plainte, est attendue incessamment. Dans le second, le Tribunal se penchera, en juin 2002, sur un cas où le Comité a prononcé l'arrêt des procédures.

Rapport du président

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic d'ouvrir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu huit nouvelles demandes d'avis. Parmi celles-ci, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans sept de ces dossiers. Dans le huitième dossier, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. En conséquence, le Comité administratif a nommé un syndic *ad hoc*. Au 31 mars 2002, un autre dossier demeure à l'étude par un syndic *ad hoc*.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1^{er} avril 2001, cinq demandes étaient en cours de traitement, huit nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces treize demandes, huit ont été réglées par conciliation et trois en arbitrage. Au 31 mars 2002, deux dossiers demeurent à l'étude. Durant l'année, l'Ordre a répondu à 62 demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT DE LITIGES ENTRE INGÉNIEURS

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2001, une seule demande était en suspens. Au cours de l'année, cinq nouvelles demandes ont été reçues, dont une demande demeure à l'étude.

OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. l'ingénieur Yvan Asselin, reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état, ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique lorsque les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflit entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1^{er} avril 2001, un dossier restait en suspens, dix se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2002. Le dossier en suspens a été réglé. Des dix dossiers ouverts, deux concernaient la conciliation et les problèmes de relations client-ingénieur ; trois, le syndic ; deux, l'inspection professionnelle ; deux, les services aux membres ; un, un litige soumis par le Bureau et, enfin, un, la participation au Comité de surveillance des élections.

Six de ces cas ont été réglés et au 31 mars 2002, trois cas concernant le syndic et un, les services aux membres demeuraient en suspens. Au cours de l'année, l'ombudsman a eu aussi l'occasion de formuler des avis et commentaires aux membres du Bureau. À la fin de l'exercice, il reste donc quatre dossiers en suspens.

Rapport du secrétaire et directeur général

*C*e rapport annuel est le résumé du travail accompli par le personnel du Secrétariat. Nous partageons ensemble des valeurs communes que sont l'accessibilité, la rigueur, l'imputabilité et la cohérence. Notre travail est animé par la raison d'être de notre organisation, à savoir la protection du public.

De juin 2001 à juin 2002, le 81^e Bureau s'est réuni à onze reprises alors que le Comité administratif a tenu dix réunions. Le tout a nécessité une contribution importante de la part du personnel de l'Ordre.

Soulignons que les travaux préparatoires à la création et à l'entrée en scène de la nouvelle corporation de services se sont poursuivis pendant presque toute l'année.

Comme je l'exprimais l'an dernier, ce dossier, à l'instar de nombreux autres dont nous traitons dans ces pages, a un impact considérable sur l'avenir de l'Ordre. Notre travail consiste donc à assurer la pérennité du patrimoine accumulé et à préserver les acquis pour la profession.

J'adresse mes remerciements sincères aux directeurs, mes collègues du Comité de gestion, ainsi qu'à toute l'équipe du Secrétariat. Je leur reconnais beaucoup de mérite dans l'atteinte de nos objectifs corporatifs.



Hubert Stéphenne, ing.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Stéphenne', written in a cursive style.

Rapport du secrétaire et directeur général

ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu onze séances dont six ont duré une journée complète. À chaque séance, le Bureau reçoit le rapport des activités du président, ceux des vice-présidents et du secrétaire et directeur général de même que le rapport des activités du syndic. Les décisions du Bureau sont regroupées ci-dessous selon la structure de l'ordre du jour des réunions ; les parenthèses indiquent le numéro des résolutions.

COORDINATION

À chacune de ses séances, le Bureau a pris connaissance de la progression du dossier de la révision de la Loi sur les ingénieurs. Ce dossier est maintenant principalement géré par l'Office des professions du Québec (OPQ).

Le Bureau a adopté le Règlement modifiant le Code de déontologie des ingénieurs (BU-2001-197). Ce projet de modification a été communiqué à tous les membres conformément au Code des professions, par le biais du numéro de mars 2001 de la revue *PLAN*. Les administrateurs ont discuté en ateliers de la pertinence de modifier le Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales (BU-2001-372). Le Bureau a convenu des modalités de l'application du 4^e alinéa de l'article 79 du Code des professions (BU-2001-198) concernant le remplacement de sièges devenus vacants au Bureau.

Le Bureau a décidé de transmettre les informations pertinentes à l'OPQ pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y inclure quatre programmes accrédités offerts par quatre institutions d'enseignement du Québec (BU-2001-535).

Le Bureau a exprimé la reconnaissance de l'Ordre aux six administrateurs sortants qui ont représenté, au Bureau et au Comité administratif, les régions électORALES et le public en général en leur remettant une plaque gravée à cet effet (BU-2001-267). Immédiatement après la tenue de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, le Bureau a procédé à l'élection du président (BU-2001-293) et à celle des autres membres du Comité administratif (BU-2001-294) ; il a alors demandé aux nouveaux administrateurs de prêter le serment de discrétion requis selon le Code des professions (BU-2001-289). Le Bureau a délégué au Comité administratif son pouvoir de désigner les membres des comités et groupes de l'Ordre, et les représentants auprès de certains organismes extérieurs (BU-2001-299).

Le Bureau a procédé à une activité portant sur la convivialité et la dynamique de groupe (BU-2001-369) et, avec la contribution d'un professionnel du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), il a revu le rôle des instances de l'administration générale des affaires de l'Ordre (BU-2001-370), de même que le mandat de protection du public (BU-2001-371). Par la suite, le Bureau a décidé de confier à un groupe d'administrateurs le soin d'analyser les conclusions d'un rapport sur la convivialité et la dynamique de groupe et de formuler des pistes de solutions (BU-2001-537). Les administrateurs ont

par la suite exprimé leurs avis sur les rapports d'étape de ce groupe.

Le Bureau a reçu un rapport de l'ombudsman de l'Ordre en réponse à une situation que le président lui avait demandé d'analyser (BU-2001-454). Le Bureau a discuté des modalités d'évaluation annuelle du secrétaire et directeur général (BU-2001-455). Le Bureau a nommé M. l'ingénieur Louis Tremblay au poste de syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2002-063).

Le Bureau a pris connaissance d'un document déterminant la participation des administrateurs aux comités et groupes (BU-2001-401). Il a renouvelé les mandats des membres du Comité de surveillance des élections (BU-2002-062). Il a renouvelé les mandats de ses trois représentants au Conseil canadien des ingénieurs (CCI) (BU-2001-199). Par la suite, le Bureau a adopté une Politique sur l'accès de ses membres aux instances du CCI (BU-2002-141).

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le Bureau a énoncé une recommandation à l'Assemblée générale concernant le mandat de vérification des affaires de l'Ordre et de la Fondation des ingénieurs du Québec (BU-2001-203). Il a adopté une nouvelle Politique d'utilisation des surplus budgétaires (BU-2001-201). Il a révisé le taux de remboursement des dépenses de kilométrage (BU-2001-202). Le Bureau a précisé l'application de la Politique relative aux jetons de présence des administrateurs (BU-2001-545).

Le Bureau a entériné les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (BU-2001-274). Il a reçu les suivis budgétaires trimestriels et adopté le Menu corporatif des activités de l'Ordre durant l'année 2001-2002 (BU-2001-390). Le Bureau a adopté les révisions budgétaires pour l'année en cours (BU-2001-541), ainsi que les paramètres des prévisions budgétaires 2002-2003 (BU-2001-542).

Tenant compte du fait qu'un projet de réflexion globale sur la planification budgétaire quinquennale et l'analyse des besoins financiers de l'Ordre est inscrit au Menu corporatif, le Bureau a décidé de consacrer une grande partie d'une réunion à préciser les orientations qui gouverneront les prévisions budgétaires 2002-2003, et celles des quatre années subséquentes (BU-2001-542).

Le Bureau a reçu le Rapport annuel des activités de l'Ordre durant 2000-2001 (BU-2001-270), en soulignant que le rapport annuel a été présenté à l'ensemble des membres par l'intermédiaire du site Internet de l'Ordre.

Les administrateurs ont pris connaissance d'une analyse de marché du centre-ville de Montréal dans le cadre d'une étude de localisation du Secrétariat de l'Ordre (BU-2001-391). Le Bureau a par la suite décidé de surseoir à sa décision, et de constituer un comité d'étude des options d'achat, de relocalisation ou de construction, afin de présenter une proposition jugée adéquate de la relocalisation du Secrétariat de l'Ordre (BU-2001-458). Le Bureau a reçu un rapport d'étape du Comité.

Le Bureau a discuté de l'arrimage des Sections régionales à l'Ordre à la suite des changements des deux dernières années (BU-2001-435) ; il a demandé au Comité administratif de lui présenter une proposition de

démarche concrète et logique pour approfondir et déterminer le cheminement de l'arrimage des Sections régionales à l'Ordre (BU-2001-456). Le Bureau a par la suite approuvé une démarche qui consiste à préciser les problématiques, à produire une liste de l'ensemble de la documentation concernant les Sections régionales en soulignant les principales décisions depuis 1987 et enfin, à produire une documentation financière pour l'année 2000-2001 énonçant les revenus, les dépenses et les surplus des Sections régionales (BU-2001-547). Les autres étapes liées à l'arrimage des Sections régionales seront convenues par le Bureau lorsque les points précédemment indiqués auront été réalisés.

Le Bureau a demandé à un groupe d'administrateurs de lui présenter un projet de Politique d'accès aux documents de l'Ordre (BU-2002-067).

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Bureau a reçu le rapport annuel du Comité d'inspection professionnelle (CIP) (BU-2001-212). Durant l'année, le Bureau a procédé à la nomination d'un secrétaire suppléant du CIP (BU-2001-281) ; la composition du CIP a également été renouvelée par le Bureau qui a nommé un nouveau président, soit M. l'ingénieur Laurier Nichols (BU-2001-551), un nouveau membre, M. l'ingénieur Daniel Laprise (BU-2001-459) et un nouveau secrétaire suppléant, M. l'ingénieur Stephen A. Rowland (BU-2001-461). Après avoir renouvelé les mandats d'inspecteurs et d'enquêteurs du CIP, le Bureau a revu le budget de l'inspection professionnelle (BU-2001-549) et a demandé que lui soient soumises différentes solutions dans le but de maintenir les objectifs inhérents au mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession pour les cinq années à venir (BU-2001-550). Le Bureau avait précédemment reçu un bilan de l'inspection professionnelle (BU-2001-548). L'ensemble de la question de l'inspection professionnelle est liée aux prévisions budgétaires 2002-2003.

Le Bureau a reçu un rapport final sur l'adéquation des ressources du Service de la surveillance de la pratique illégale (BU-2001-211) ; il a adopté un plan d'action du Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale (BU-2001-278). Le Bureau a convenu du financement de la première année de ce plan d'action (BU-2001-279) ; il a confié au Comité des finances le mandat d'évaluer les modes possibles de financement de ce plan d'action pour les deuxième et troisième années. Des rapports de contrôle de la réalisation de ce programme triennal ont été présentés régulièrement au Bureau. Le Bureau a en outre procédé à la nomination d'enquêteurs à la surveillance de la pratique illégale.

Le Bureau a pris connaissance d'un sondage adressé à des ingénieurs œuvrant dans le secteur privé afin de mieux connaître le positionnement de l'Ordre dans le segment industriel (BU-2001-210).

Le Bureau, ayant pris connaissance du chapitre Bâtiment du Code de construction du Québec, a demandé à la permanence de l'Ordre de faire un suivi systématique de la préparation et de l'entrée en vigueur des autres chapitres du Code de construction du Québec (BU-2001-208).

Le Bureau a reçu un résumé du mémoire sur le projet de loi C-11 sur l'immigration et la protection des réfugiés (BU-2001-207), mémoire présenté au Comité permanent des Communes sur l'immigration.

Le Bureau s'est penché sur la question des spécialités en génie, et a désigné un membre de l'Ordre en qualité de membre du groupe du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie sur les spécialités (BU-2001-206). Les administrateurs ont discuté en ateliers de la mise au point d'une approche intégrée auprès des membres potentiels, cette question étant inscrite au Menu corporatif des activités de l'Ordre (BU-2001-392).

Le Bureau a délégué au CIP la désignation de un ou plusieurs maîtres de stage suivant le Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, de même que les modalités d'application d'autres articles du même règlement (BU-2001-280).

Le Bureau a pris connaissance de l'entente entre le CCI et Microsoft ; il a félicité l'ensemble des intervenants qui se sont concertés dans le dossier Microsoft Certified Systems Engineer (MSCE) (BU-2001-271).

Le Bureau a adopté une Politique de publication, de transmission et de diffusion de jugements et de décisions en matières pénale, disciplinaire et d'inspection professionnelle (BU-2001-386). Le Bureau a convenu d'un projet d'entente sur les mesures disciplinaires et judiciaires des associations/ordre des ingénieurs du Québec (BU-2002-076).

Le Bureau a procédé au renouvellement du mandat des membres du Comité de discipline (BU-2001-394). Il a revu la constitution du Comité de révision (BU-2001-460) ; il a désigné un syndic *ad hoc* relativement à un dossier du Comité de révision (BU-2001-539).

Le Bureau a accepté une proposition du Comité des assurances en réponse aux appels d'offres concernant le régime collectif d'assurance-responsabilité civile professionnelle des ingénieurs (BU-2001-393). Le Bureau a adopté une modification au Règlement sur l'assurance-responsabilité civile professionnelle des ingénieurs (BU-2001-451). Il a demandé que soit analysée la question des honoraires professionnels des ingénieurs et de la qualité des services.

Appelé à évaluer la validité d'un diplôme, le Bureau a statué qu'il n'était pas équivalent aux diplômes reconnus par le gouvernement comme donnant droit à un permis d'exercice de la profession d'ingénieur, et a décidé de retourner le dossier au Comité des examinateurs afin que ce dernier en dispose conformément aux normes d'évaluation des candidats à l'admission (BU-2001-546).

CHOIX DE SOCIÉTÉ

Le Bureau a décidé d'abolir le Comité de la technologie et a exprimé sa reconnaissance aux membres de ce comité qui ont contribué au rayonnement de l'Ordre (BU-2001-216).

Rapport du secrétaire et directeur général

SERVICES AUX MEMBRES

Après avoir pris connaissance des Lettres patentes de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ), et des avis juridiques relativement aux décideurs de la future Corporation de services et aux négociations des ententes éventuelles entre l'Ordre et cette Corporation, les administrateurs ont discuté de ces questions en comité plénier avec la contribution d'un conseiller juridique. Au terme des échanges, le Bureau a demandé au Secrétariat d'effectuer une analyse exhaustive des incidences financières des transferts des responsabilités entre l'Ordre et la Corporation de services, et de présenter l'ensemble des informations nécessaires, et ce, avant toute amorce de négociations et de transferts avec la future Corporation ; l'ensemble de la documentation et des projections financières ont été articulées sur l'année terminée et les prévisions de l'Ordre (BU-2001-213). Le Bureau a procédé au choix des quatre membres honoraires du conseil de la SERVIQ (BU-2001-214), et il a pris connaissance de la composition du conseil d'administration de celle-ci (BU-2001-284).

Le Bureau a ratifié la décision du Comité administratif de consentir une avance de fonds remboursable à la Corporation de services des ingénieurs du Québec (BU-2001-397). Le Bureau a approuvé le texte de l'entente de principe entre la Corporation de services et l'Ordre, sous réserve de révision par les conseillers juridiques respectifs (BU-2001-398). Le Bureau a fixé les objectifs budgétaires de l'Ordre par rapport à la Corporation de services des ingénieurs et a donné à un groupe de négociation le mandat d'entreprendre les analyses nécessaires pour déterminer quel devrait être le montant forfaitaire de la redevance de la Corporation de services acceptable par les deux parties, dans un esprit d'entraide, d'équilibre et de respect des engagements (BU-2001-399). Le Bureau a adopté le volet financier de l'entente de transfert entre l'Ordre et la Corporation de services et a demandé au Comité administratif de signer le protocole d'entente selon des principes énoncés dans des termes précis (BU-2001-463). Le Bureau a décidé de la somme constituant le montant forfaitaire acceptable pour régler la question des profits et des pertes 2001-2002 liée au transfert de l'Ordre à la Corporation de services des ingénieurs du Québec (BU-2001-554).

Le Bureau a ratifié la décision du président de l'Ordre d'aviser la société Inno-centre de l'intention de l'Ordre de mettre fin à la convention les liant (BU-2001-555).

Le Bureau a procédé au renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Pierre Desjardins au siège de membre honoraire de Gestion FÉRIQUE.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

COORDINATION

Le Comité administratif (le Comité) a tenu douze séances. Le président fait rapport au Bureau, au début de chaque séance, des activités du Comité ; les procès-verbaux de cette instance sont transmis à l'ensemble des administrateurs. Le Comité énonce un grand nombre de recommandations au Bureau, notamment sur les modifications aux règlements et sur les questions touchant des énoncés politiques ; les décisions qui s'ensuivent sont consignées dans le rapport des activités du Bureau présenté ci-dessus.

Le Comité a continué de suivre le dossier de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs. Il a examiné le projet de loi 169 sur l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société, et les conséquences de l'entrée en vigueur de cette loi en regard de l'application de la Loi sur les ingénieurs. Un projet de règlement autorisant la pratique en société en vertu des dispositions du projet de loi 169 sera ultérieurement présenté au Bureau (CA-2002-099).

Le Comité a autorisé la communication à tous les membres de l'Ordre du projet de modification du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre (CA-2001-311). Il a analysé les conséquences des modifications au Règlement sur les assurances, sur les primes d'assurances, prenant, pour ce faire, connaissance des avis de deux assureurs (CA-2002-018). Le Comité a fixé le montant de la contribution totale que devra payer un membre de l'Ordre pour couvrir le coût du fonctionnement du régime collectif d'assurance-responsabilité civile professionnelle pour l'année financière 2002-2003 (CA-2002-019).

En réponse à une demande du Bureau, le Comité a abordé la question des honoraires professionnels des ingénieurs et de la qualité des services. Un rapport est en préparation pour présentation à l'instance décisionnelle de l'Ordre (CA-2001-567, CA-2002-010 et CA-2002-100).

Le Comité a présenté au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature d'un ingénieur au titre de membre de l'Office des professions du Québec en 2002 (CA-2001-481). Il a soumis la candidature d'un ingénieur à la distinction Mérite du CIQ pour 2001 (CA-2001-314).

Le Comité a formulé un projet de mandat et de composition d'un groupe chargé d'analyser les options d'achat, de location ou de construction des locaux du siège social de l'Ordre (CA-2001-494). Il a créé un groupe formé d'administrateurs qui a pour mandat de formuler des orientations quant à la philosophie de développement du site Internet de l'Ordre (CA-2001-232). Le Comité a par la suite décidé de mettre en veilleuse ce projet (CA-2002-020).

Le Comité a formé des conseils d'arbitrage chargés d'évaluer et de prendre des décisions quant aux litiges soumis, conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs (CA-2001-231 et CA-2001-485).

Le Comité a adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé au 31 mars 2001 (CA-2001-257) ;

il a tout au cours de l'année pris connaissance des suivis budgétaires mensuels des revenus et dépenses par secteur d'activité de l'Ordre.

Le Comité a décidé de tenir une journée de formation s'adressant aux administrateurs et aux cadres supérieurs de l'Ordre (CA-2001-318), et il a convenu du programme de cette journée (CA-2001-348).

Le Comité a désigné les administrateurs devant siéger aux comités et groupes de l'Ordre, a désigné les administrateurs délégués à certaines associations professionnelles et aux jurys de sélection (CA-2001-317). Il a assuré la relève dans les comités et groupes, et a pourvu à la composition des jurys des prix et bourses aux étudiants en génie. Il a de plus modifié la dénomination de la Bourse Krashinsky pour lui donner le nom de Bourse universitaire de l'engagement social (CA-2002-022). Le Comité a désigné les membres du jury de sélection du syndic (CA-2001-315 et CA-2001-412), ainsi que les membres du groupe d'étude d'une Politique d'accès aux documents, en réponse à une demande du Bureau (CA-2002-108).

Le Comité a proposé au Bureau une démarche d'arrimage des Sections régionales à l'Ordre (CA-2001-489). Il a en outre demandé que les analyses financières liées à l'arrimage des Sections régionales à l'Ordre soient validées avec chaque section, avant la présentation au Bureau des résultats de l'enquête (CA-2001-573). Le Comité a pris connaissance de l'énoncé des problématiques liées aux Sections régionales de même que de l'inventaire des documents afférents à ces sections (CA-2002-024).

Le Comité a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui doit se tenir en juin 2002 (CA-2002-107).

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Toutes les décisions relatives à l'admission, à la délivrance de permis et aux équivalences de diplômes sont déléguées par le Bureau au Comité qui assume ses responsabilités à chacune de ses séances. Ainsi, le Comité effectue la mise à jour mensuelle du tableau des membres, reconnaît des équivalences de diplômes, délivre des permis d'ingénieur, d'ingénieur junior et d'ingénieur stagiaire de même que des permis temporaires. Le Comité a procédé à une radiation du tableau des membres de l'Ordre en vertu de l'article 86 l) ii) du Code des professions (CA-2001-575).

Le Comité a suivi l'évolution du Programme triennal de surveillance de la pratique illégale. Il a procédé à toutes les autorisations de poursuites pénales pour exercice illégal de la profession, usurpation du titre réservé ou pour une infraction prévue par la Loi sur les ingénieurs. Il a pris connaissance de sommaires d'activités et de rapports d'étape des dossiers de poursuites pénales. Le Comité a reçu des documents produits par l'Ordre au sujet de l'authentification des documents d'ingénierie et de l'usage du titre (CA-2001-511).

Le Comité a reçu des rapports sur des stages de perfectionnement (CA-2001-248 et CA-2001-517). Il a en outre décidé d'obliger des ingénieurs à suivre avec succès un cours de perfectionnement (CA-2002-033 et CA-2002-123).

Le Comité a pris connaissance des résultats d'un sondage sur le positionnement de l'Ordre dans le segment industriel (CA-2001-243). Il a pris connaissance du suivi des discussions de juin 2000 et de juin 2001, avec des groupes d'ingénieurs, portant sur la profession d'ingénieur, l'image publique de la profession et la surveillance de la pratique illégale (CA-2001-513 et CA-2001-582).

Le Comité a adopté un plan d'action triennal en développement des compétences professionnelles des ingénieurs (CA-2001-242). Il a en outre approuvé le plan de travail du Comité de la formation (CA-2001-241) et a autorisé le renouvellement des ententes entre l'Ordre et l'Université du Québec à Montréal concernant un cours intensif d'introduction à la gestion de projets pour ingénieurs (CA-2001-584). Le Comité a autorisé la mise en œuvre des moyens et ressources identifiés au document intitulé « Moyens et ressources requis pour la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les compétences des ingénieurs en gestion des risques » (CA-2001-425).

Le Comité a reçu un document intitulé « Développement d'une approche intégrée auprès des membres potentiels » ; les orientations à retenir en vue de la préparation d'un plan d'action font l'objet d'un projet inscrit au Menu corporatif des activités de l'Ordre (CA-2001-239). Le Comité a accepté de participer à un projet proposé par le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) (CA-2001-503).

SERVICES AUX MEMBRES

Le Comité a suivi toutes les étapes de la réalisation de l'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec. Il a ratifié le texte de l'entente de transfert (CA-2002-129), puis a consenti à la Corporation une avance de fonds remboursable (CA-2001-360) ; il a formé un groupe qu'il a chargé de négocier les conditions de transfert des services en vue de recommandations à l'instance décisionnelle (CA-2001-332).

Le Comité a accepté que l'Ordre devienne membre de la Coalition canadienne des femmes en ingénierie, sciences et technologie (CFIST) (CA-2001-252). Le Comité a aboli le Comité de l'environnement et exprimé sa reconnaissance aux membres de ce comité pour leur contribution au rayonnement de l'Ordre (CA-2001-333). Il a approuvé le texte d'amendement au protocole du Conseil des ordres professionnels de l'Association québécoise de la vérification environnementale (COPA) (CA-2001-362).

Le Comité a accepté une liste des membres présentis pour former le Comité d'orientation des affaires publiques (CA-2001-427). Il a adopté les modifications à la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle, au volet Encouragement de la relève universitaire (CA-2001-429). Il a proposé des candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada (CA-2001-492), aux prix Femmes de mérite de la Fondation Y des femmes de Montréal et de l'Association YWCA de Québec (CA-2001-493). Le Comité a en outre choisi le lauréat 2001 du Prix du président au bénévolat (CA-2001-495).

Rapport du secrétaire et directeur général

Le Comité a convenu d'un mémoire que le président a adressé à la Commission parlementaire dans le cadre des consultations sur le projet de loi 72 modifiant la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains (CA-2002-041).

CONTENTIEUX

Le Contentieux effectue la rédaction législative des règlements de l'Ordre et en assure le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Il rédige des avis juridiques sur toute matière ayant une incidence sur l'Ordre et la profession ainsi que des textes à des fins d'information des membres. Il assure aussi le suivi de certaines décisions du Comité administratif (art. 45, 55 et 55.1 du Code des professions), voit au respect du Règlement sur la cessation d'exercice des membres et traite les dossiers de membres ayant été déclarés coupables d'une infraction criminelle.

Le Contentieux est appelé à représenter l'Ordre devant les tribunaux. Il entreprend, entre autres, les poursuites pénales lorsqu'il s'agit de pratique illégale (exercice illégal, usurpation du titre d'ingénieur ou autre infraction à la Loi sur les ingénieurs) et s'assure de la récupération des amendes pénales. Il entreprend les procédures judiciaires afin de recouvrer les amendes disciplinaires. Il reçoit toutes procédures judiciaires ou citations à comparaître adressées à l'Ordre et s'assure de leur traitement. Il s'occupe aussi de toutes les demandes concernant les renseignements personnels.

Ce service regroupe la documentation juridique (règlements, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) afin d'assurer un soutien juridique à toutes les directions de l'Ordre. Il met à jour le document intitulé Lois et règlements contenant la législation professionnelle et voit à sa distribution.

Il assume le secrétariat du Comité de discipline, traite les demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes d'ingénieurs ainsi que les demandes de conciliation par le président de l'Ordre. Enfin, il agit comme secrétaire du Comité de révision.

Admission et enregistrement

La Direction de l'admission et de l'enregistrement, comme son nom l'indique, a la responsabilité de l'admission, de l'enregistrement et de l'encadrement des ingénieurs stagiaires et juniors, à laquelle s'ajoute l'application des dispositions du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des ingénieurs.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

La Direction de l'admission et de l'enregistrement, tout en poursuivant les activités relatives aux divers services sous sa responsabilité, a poursuivi ses discussions avec l'Office des professions du Québec pour l'adoption de deux règlements. Le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre est entré en vigueur le 27 mars 2002. Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre entrera en vigueur très prochainement.

Les efforts se sont aussi poursuivis pour faciliter et accélérer l'admission à l'Ordre de diplômés étrangers. L'expérience du projet élaboré par le Centre d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes (CAMO-PI) et l'École Polytechnique a été renouvelée pour une troisième fois. Un autre groupe de 60 candidats y sont inscrits pour la première session d'examens de 2002.

Dans le même ordre d'idée, la Direction a maintenu des relations étroites avec des organismes voués à l'intégration des personnes immigrantes, tels les Services d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec inc. (SOIIT).

Les éléments d'un plan d'action pour une approche intégrée auprès des membres potentiels ont été soumis au Bureau lors d'une réunion plénière. Les priorités ont été identifiées par les administrateurs et le plan d'action en découlant sera soumis incessamment.

Sur le plan canadien, la Direction a participé aux travaux du comité regroupant les responsables de l'admission, du comité chargé d'élaborer un programme pour les ingénieurs stagiaires et du groupe de travail responsable de définir certaines priorités à partir de sujets restés en suspens lors de la révision du Guide sur l'admission à l'exercice de la profession d'ingénierie au Canada.

La Direction a aussi participé à des réunions préparatoires à la mise en œuvre d'un registre national dans le cadre des activités reliées au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

L'ingénieur subit parfois des pressions de la part de son employeur ou d'un client, qui mettent en cause des obligations déontologiques. Le Fonds de défense en matière déontologique de l'Ordre a été créé pour appuyer ces ingénieurs dans les cas de conflits. Au cours de l'exercice écoulé, le secrétaire du Comité du Fonds

de défense en matière déontologique a reçu quelques appels d'ingénieurs en difficulté, mais aucune demande d'aide n'a été formulée.

Le dossier des réclamations à l'égard du régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle a permis de maintenir à 10,90 \$ la prime pour l'année 2001-2002. Le Groupe de travail sur l'assurance-responsabilité professionnelle a été reconduit afin d'étudier les offres reçues pour le renouvellement du contrat venant à échéance le 31 mars 2002.

En parallèle, le Conseil canadien des ingénieurs lançait un appel d'offres pour un programme d'assurance collectif de responsabilité professionnelle auquel toutes les associations canadiennes d'ingénieurs étaient invitées à adhérer. À la suite de longues discussions, toutes les associations participeront à ce programme au 1^{er} avril 2002, à l'exception de celle de l'Ontario.

ADMISSION

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes d'admission à l'Ordre sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque les candidats sont détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par règlement, d'un diplôme en génie non reconnu équivalent ou encore d'un diplôme en sciences ou en technologie, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Secrétariat et qui détermine les conditions particulières d'admission.

NOUVELLES DEMANDES D'ADMISSION

Parmi les 2 187 nouvelles demandes d'admission reçues cette année, 1 739 provenaient de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement et 152, de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par le Bureau. Ces candidats étaient admissibles sans examens. Trois candidats diplômés de l'étranger ou non diplômés en génie ont également été déclarés admissibles sans examens parce qu'ils étaient déjà membres d'une autre association provinciale d'ingénieurs.

Les 293 demandes restantes se répartissent comme suit : 231 candidats ont été admis aux examens de contrôle¹, 21 aux examens de formation², 36 ont été exemptés d'examens, 3 ont été convoqués à une entrevue et 2 demandes ont été refusées.

Au total, 27 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs. De ces transferts, 24 ont été demandés par des détenteurs d'un diplôme canadien accrédité et 3 par des diplômés de l'étranger.

¹ Examens de contrôle : examens imposés aux détenteurs d'un diplôme en génie d'un établissement étranger et destinés à vérifier la qualité de la formation.

² Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas détenteurs d'un diplôme en génie mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.

Admission et enregistrement

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le Comité des examinateurs a étudié, au cours des neuf réunions qu'il a tenues durant l'année, 843 dossiers de candidats à l'admission, dont 448 lui étaient soumis pour la première fois. Les 395 autres dossiers étaient des requêtes de candidats déjà admis aux examens de l'Ordre : 112 demandes de révision et 283 demandes d'étude de résultats d'examens.

EXAMENS D'ADMISSION

Au cours de l'exercice écoulé, 110 candidats à l'admission se sont présentés à 42 examens de l'Ordre à la session de mai, et 89 candidats se sont présentés à 35 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 283 examens, et le taux de réussite a été de 72 %.

CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES

Cette année, 2 044 candidats ont été jugés admissibles par le Service de l'admission et le Comité des examinateurs alors que l'Ordre a inscrit 2 151 nouveaux membres³.

Parmi les candidats jugés admissibles, 1 739 étaient détenteurs d'un diplôme reconnu par le gouvernement et 152 d'un diplôme reconnu équivalent par règlement. Trente étaient porteurs d'un diplôme d'ingénieur d'une université reconnue par le gouvernement.

Quinze candidats de formation étrangère ou non diplômés en génie ont été déclarés admissibles sans examens du fait de leurs études supérieures et de leur expérience ou du fait de leur appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province.

Les 108 candidats restants, de formation étrangère ou non diplômés en génie, sont devenus admissibles après avoir réussi les examens que l'Ordre leur avait imposés : des examens de contrôle des connaissances (105 candidats) et des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation en génie (3 candidats).

ÉVALUATIONS NON OFFICIELLES

Le Service de l'admission a également le mandat d'administrer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 2001-2002, le Service de l'admission a étudié 626 demandes d'évaluation non officielles. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois installées au Québec.

³ Les candidats qui doivent passer des examens à l'Ordre ne deviennent admissibles qu'une fois ces examens réussis. Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles ne deviennent pas tous membres de l'Ordre au cours de la même année, soit parce qu'ils ne paient pas immédiatement les frais d'inscription au tableau, soit parce qu'ils n'ont pas encore une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice de la profession.

ENREGISTREMENT

Le Service de l'enregistrement met en application les décisions relatives à l'émission des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe également de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels.

Les tableaux suivants fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du Service de l'enregistrement au 31 mars 2002.

TABLEAU 1
RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS
AU TABLEAU

	Nombre	% du total des membres
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	34 077	75,4
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	7 532	16,7
Membres temporaires pour un an ¹	12	-
Permis restrictifs	4	-
Total	41 625	92,1
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	70	0,2
À vie	160	0,3
À la retraite	3 340	7,4
Total	3 570	7,9
TOTAL DES MEMBRES	45 195	100

¹ Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 C.L.F. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	7	49	56	98,2
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	0	1	1,8
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	0
Total des ingénieurs juniors	8	49	57	100
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	310	1 551	1 861	90,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	27	171	198	9,5
Non-diplômés en génie, après examens	0	10	10	0,5
Total des ingénieurs stagiaires	337	1 732	2 069	100
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	20	20	80,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	2	3	12,0
Non-diplômés en génie, après examens	1	1	2	8,0
Total des ingénieurs	2	23	25	100
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	347	1 804	2 151	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits ¹	%
Ingénieurs juniors	57	2,6	95	8,1	128	7,2
Ingénieurs stagiaires	2 069	96,2	194	16,6	340	19,2
Ingénieurs	25	1,2	881	75,3	1 302	73,6
TOTAL	2 151	100	1 170	100	1 770	100

¹ Motifs des retraits

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires
Démissions	109	4	12
Retraits pour non-paiement	1 117	124	327
Radiations pour cause disciplinaire	2	0	0
Décès	74	0	1
Total	1 302	128	340

B. PERMIS TEMPORAIRES²

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	158	45
Ingénieurs de l'étranger	15	6

² Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

Admission et enregistrement

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2001-2002		% de variation par rapport à 2000-2001
	Nombre de membres	% du total des membres	
Selon les régions électorales			
Montréal	28 052	62,1	4,3
Québec	5 796	12,8	3,9
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec	1 977	4,4	2,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 445	3,2	1,2
Estrie	1 379	3,0	5,0
Est-du-Québec	1 024	2,3	0,8
Outaouais	1 020	2,3	5,2
Abitibi-Témiscamingue	689	1,5	1,5
TOTAL	41 382¹	91,6	4,0
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	41 382	91,6	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 721	3,8	0,9
Colombie-Britannique	204	0,5	2,0
Alberta	198	0,4	4,8
Autres provinces et territoires	196	0,4	(4,9)
États-Unis	849	1,9	(3,6)
Autres pays	645	1,4	(2,6)
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 813	8,4	(0,8)
EFFECTIF TOTAL	45 195	100	3,6

¹ Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	2001-2002		2000-2001		% de variation par rapport à 2000-2001
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
Sections régionales									
Montréal (RIM)	9 657	545	2 377	1 184	13 763	30,5	13 125	30,1	4,9
Plein-Sud	5 825	215	702	599	7 341	16,3	7 129	16,3	3,0
Québec et Chaudière-Appalaches	4 273	196	722	561	5 752	12,7	5 544	12,7	3,8
Laval-Laurentides	3 554	172	581	356	4 663	10,3	4 440	10,2	5,0
Canton-de-l'Est	1 541	91	308	136	2 076	4,6	1 975	4,5	5,1
Outaouais	1 304	75	178	139	1 696	3,8	1 625	3,7	4,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 212	44	135	54	1 445	3,2	1 428	3,3	1,2
Mauricie	1 130	30	158	93	1 411	3,1	1 378	3,2	2,4
Lanaudière	922	41	151	69	1 183	2,6	1 136	2,6	4,1
Drummond	555	34	144	29	762	1,7	733	1,7	4,0
Abitibi-Témiscamingue	569	24	82	14	689	1,5	679	1,5	1,5
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	418	15	71	22	526	1,2	511	1,2	2,9
Richelieu	224	11	23	21	279	0,6	277	0,6	0,7
Mingan	189	13	36	4	242	0,5	249	0,6	(2,8)
Manicouagan	163	8	12	6	189	0,4	187	0,4	1,1
Aucune Régionale ¹	2 555	106	234	283	3 178	7,0	3 228	7,4	(1,5)
TOTAL	34 091	1 620	5 914	3 570	45 195	100	43 644	100	3,6

¹ Domiciliés hors du Québec

Admission et enregistrement

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre 2001-2002		Nombre 2000-2001			
		%		%		
Selon le sexe						
Femmes	4 480	9,9	4 185	9,6		
Hommes	40 715	90,1	39 459	90,4		
TOTAL	45 195	100	43 644	100		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 147	25,6	4 763	11,7	5 910	13,1
De 30 à 39 ans	2 437	54,4	12 854	31,6	15 291	33,8
De 40 à 49 ans	705	15,7	11 003	27,0	11 708	26,0
De 50 à 59 ans	166	3,7	6 727	16,5	6 893	15,2
60 ans et plus	25	0,6	5 368	13,2	5 393	11,9
TOTAL	4 480	100	40 715	100	45 195	100
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	5 633	14,2	277	5,1	5 910	13,1
De 30 à 39 ans	14 368	36,1	923	17,0	15 291	33,8
De 40 à 49 ans	10 600	26,6	1 108	20,5	11 708	26,0
De 50 à 59 ans	5 562	14,0	1 331	24,6	6 893	15,2
60 ans et plus	3 617	9,1	1 776	32,8	5 393	11,9
TOTAL	39 780	100	5 415	100	45 195	100
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	32 652	82,1	4 996	92,3	37 649	83,3
Ingénieurs juniors	1 510	3,8	122	2,2	1 631	3,6
Ingénieurs stagiaires	5 618	14,1	297	5,5	5 915	13,1
TOTAL	39 780	100	5 415	100	45 195	100
Femmes	4 145	10,4	335	6,2	4 480	9,9
Hommes	35 635	89,6	5 080	93,8	40 715	90,1
TOTAL	39 780	100	5 415	100	45 195	100
Domiciliés au Québec	37 628	94,6	3 754	69,3	41 382	91,6
Domiciliés hors du Québec	2 152	5,4	1 661	30,7	3 813	8,4
TOTAL	39 780	100	5 415	100	45 195	100

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Nombre	% du groupe
Secteurs public et parapublic		
Fédéral	1 129	2,5
Provincial	3 399	7,5
Municipal	871	1,9
TOTAL	5 399	11,9
Secteur de la consultation		
Génie-conseil	5 886	13,0
Autres consultants	751	1,7
TOTAL	6 637	14,7
Secteur privé		
Aéronautique / aérospatiale	5 757	12,7
Produits électriques, électroniques	3 523	7,8
Transport et matériel de transport	2 928	6,5
Communications et services publics	2 426	5,4
Métaux ferreux et non ferreux	2 100	4,6
Forêts, bois, pâtes et papiers	1 155	2,6
Machinerie et accessoires	1 119	2,5
Pétrole et chimie	1 019	2,2
Construction	849	1,9
Mines, carrières et puits	387	0,9
Aliments, brasseries et distilleries	250	0,5
Autres industries manufacturières	1 184	2,6
TOTAL	22 697	50,2
Secteur de l'éducation		
Universités, collèges et commissions scolaires	1 584	3,5
TOTAL	1 584	3,5
Secteur des services		
Services informatiques	1 100	2,4
Laboratoires et services techniques	615	1,4
Finance et assurances	228	0,5
Autres services	272	0,6
TOTAL	2 215	4,9
Autres secteurs ou données non disponibles	928	2,1
Sans emploi, aux études ou à la retraite	5 735	12,7

Admission et enregistrement

INGÉNIEURS STAGIAIRES

ENCADREMENT

Au 31 mars 2002, le Service de l'encadrement des stagiaires comptait 1 631 dossiers d'ingénieurs juniors (diplômés d'avant mars 1994) et 5 915 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 7 546.

Les nouveaux membres inscrits au tableau à titre d'ingénieur stagiaire doivent remplir, entre autres, trois conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces trois conditions sont les suivantes :

- Parrainage obligatoire
Ce programme vise à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession.
- Expérience en génie
L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 24 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser l'ingénieur stagiaire avec les divers aspects de la pratique du génie en vue de l'atteinte de l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.
- Examen professionnel
L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur stagiaire est familier avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.

Quant aux ingénieurs juniors, ils ne sont pas soumis aux conditions du parrainage obligatoire et de l'examen professionnel. De ce fait, ils ne doivent satisfaire qu'à la condition d'expérience en génie de 24 mois pour obtenir la délivrance de leur permis d'ingénieur.

De nouvelles dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont en vigueur depuis le 27 mars 2002. Dorénavant, les nouveaux membres porteront le titre d'ingénieur junior et devront démontrer qu'ils possèdent une expérience en génie de 36 mois et réussir l'examen professionnel pour obtenir le permis d'ingénieur. L'activité de parrainage est devenue facultative ; les ingénieurs juniors qui réaliseront le parrainage recevront un crédit d'expérience de huit mois. De plus, l'expérience en génie acquise pendant la seconde moitié du baccalauréat peut donner lieu à un crédit d'expérience allant jusqu'à quatre mois. Ainsi, la durée de la période d'apprentissage peut être de 24 mois.

Soulignons également que le règlement permet maintenant aux personnes qui ne peuvent faire la preuve d'une connaissance appropriée de la langue française de devenir membres à titre d'ingénieur junior. Cette exigence demeure toutefois pour la délivrance du permis d'ingénieur.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice écoulé, 142 ingénieurs juniors et 1 109 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les finissants des établissements universitaires québécois en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Plus particulièrement, les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre ;
- l'usage approprié du titre ;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année universitaire 2001-2002, 21 séances d'information ont été tenues.

Dans le cas de certains établissements, une seconde partie, traitée par une avocate, porte sur les incidences juridiques, les responsabilités découlant de l'exercice de la profession et le contrat de travail.

ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

APPLICATION DES ARTICLES 45 ET 45.1 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, sept personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles ou disciplinaires. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

APPLICATION DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Conformément à l'article 59.3 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94-0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, cinq nouveaux dossiers de membres ont été examinés. Ces dossiers ont été soumis pour décision. Il n'y avait lieu de prendre de mesures dans aucun de ces dossiers.

Affaires professionnelles

La Direction des affaires professionnelles est responsable des dossiers de l'inspection professionnelle et du développement professionnel des titulaires d'un permis d'ingénieur ainsi que de la surveillance de la pratique illégale. À ce dernier chapitre, la Direction voit à la sensibilisation de nombreux intervenants, membres ou non de l'Ordre. De plus, elle entreprend les poursuites pénales à la suite d'enquêtes où elle peut prouver hors de tout doute raisonnable qu'il y a infraction au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre des ingénieurs du Québec a poursuivi son travail visant à aider la profession d'ingénieur à s'adapter au changement continu du contexte socio-économique, de la technologie et des attentes du milieu.

BESOINS PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'Ordre a mis l'accent, depuis quelques années, sur l'identification et les réponses aux besoins prioritaires de développement des compétences de ses membres. La communication, la gestion des risques et l'entrée en vigueur du chapitre Bâtiment du Code de construction du Québec ont constitué les trois domaines faisant l'objet des préoccupations de l'Ordre.

En matière de communication, en plus d'informer régulièrement les ingénieurs et les employeurs des ressources et des activités de formation disponibles, l'Ordre a vu à leur sensibilisation par la publication du bulletin *Développement professionnel* et par des interventions auprès des principaux employeurs d'ingénieurs. Trente-huit entreprises ont reçu la visite d'un représentant du Service de développement professionnel et 155 autres ont demandé et reçu la documentation contenant les informations pertinentes.

Un rapport d'un groupe *ad hoc* a mis en lumière la nécessité de développer les compétences des ingénieurs en matière de gestion des risques. Pour ce faire, il faut sensibiliser les ingénieurs et les employeurs à cette problématique, s'assurer qu'une offre de formation adéquate soit disponible et connue et, finalement, intégrer une préoccupation à l'égard des risques au cours de la formation des étudiants en génie. En conséquence, les mesures suivantes sont en cours de mise en œuvre ou en voie d'élaboration : un cours intensif d'initiation à la gestion des risques, une documentation sur l'obligation déontologique en matière de risques, l'évaluation de la contribution des programmes de formation des étudiants en génie au développement des

compétences en gestion des risques, une collaboration avec différentes organisations pour l'établissement d'une culture de sécurité.

Enfin, l'Ordre s'est assuré que les ingénieurs œuvrant dans la conception, la construction, l'entretien, la réparation et la rénovation de bâtiments reçoivent les informations pertinentes sur les changements apportés par le Code de construction du Québec, qu'ils soient d'ordre normatif, administratif ou juridique.

À la suite d'une décision du Bureau, le Comité de la formation a amorcé une revue en profondeur de son mandat et de son fonctionnement. Après avoir consacré la plus grande partie de ses travaux au développement des compétences des ingénieurs au cours des dernières années, le Comité prévoit orienter davantage son action vers la formation initiale des futurs ingénieurs.

POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION ET DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC DANS L'INDUSTRIE

Le nombre et la proportion des ingénieurs œuvrant dans l'industrie privée, à l'exception du génie-conseil, se sont considérablement accrus avec les années. Or, l'Ordre a constaté que dans le milieu industriel, notamment dans les entreprises utilisant ou produisant des technologies de pointe, la profession et le professionnalisme de l'ingénieur sont souvent des concepts abstraits et même absents. Des études et des rencontres effectuées au cours de l'année précédente ont permis de confirmer et de préciser cette problématique. Toutefois, cette dernière n'est pas radicalement différente de la situation que l'on retrouve dans le génie-conseil ou dans les secteurs public et parapublic. Dans ces trois secteurs, les tendances sont similaires, les problèmes étant plus aigus dans le secteur industriel. On constate que ce fléchissement de la perception à l'égard de la profession et du professionnalisme se retrouve également chez les étudiants en génie.

Le Bureau a établi les orientations des interventions à venir en vue d'améliorer le positionnement de la profession et de l'Ordre en premier lieu dans le secteur industriel, mais également dans les autres secteurs ainsi que chez les étudiants en génie. Ces interventions devraient porter sur cinq objets : la définition de la profession, son évolution, sa valorisation, la formation des futurs ingénieurs et l'influence de l'Ordre.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des ingénieurs du Québec a pour fonction principale d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Dans ce but, l'Ordre privilégie l'inspection professionnelle qui, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession, et notamment sur le Code des

Affaires professionnelles

professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle au sein de chaque ordre. Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre est formé de huit personnes nommées par le Bureau et choisies parmi les membres qui exercent leur profession depuis au moins cinq ans.

Le mandat du Comité consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui posent des actes, ayant un lien avec l'ingénierie, pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2001-2002, le Comité s'est réuni à 26 reprises, dont 6 fois en division et 4 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 1 314 membres actifs a fait l'objet d'une vérification dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et les secteurs d'activité est présentée dans les tableaux 1 et 2 respectivement. Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le Comité a transmis 16 cas au Bureau du syndic (tableau 3) et 7 cas au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 4).

Le CIP constate que le nombre des enquêtes particulières sur la compétence d'un membre est passé de 2 en 1999-2000 à 11 en 2000-2001 et finalement à 19 en 2001-2002. Cet accroissement peut s'expliquer par le mandat amélioré de l'inspecteur, mais également par une augmentation des signalements provenant du Service de la pratique illégale ainsi que du public. Vu cette recrudescence des enquêtes particulières (tableau 5), le CIP a dû réviser le mandat de l'enquêteur et le processus administratif pour l'étude de ces cas d'enquêtes particulières à partir du début en passant par l'audience, les recommandations du CIP jusqu'à la décision du Comité administratif.

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé un stage de perfectionnement (tableau 6), en vertu de l'article 55 du Code des professions. En juin 2001, le CIP s'est vu confier la tâche d'administrer ces stages de perfectionnement. De plus, dans le but d'aider les ingénieurs qui se voient imposer un stage de perfectionnement, le CIP a mis en œuvre des actions en vue de recruter des maîtres de stage.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES PAR SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	35
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	25
Cantons-de-l'Est	74
Drummond	33
Lanaudière	35
Laval-Laurentides	118
Manicouagan	8
Mauricie	44
Mingan	9
Outaouais	26
Plein-Sud	236
Québec et Chaudière-Appalaches	251
Régionale des ingénieurs de Montréal	381
Richelieu	11
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28
TOTAL	1 314

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES MEMBRES INSPECTÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉTABLI PAR LE MEMBRE AU COURS DE SON INSPECTION OU RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES EN 2001-2002

Pratique privée en génie	239
Entreprises privées	703
Secteurs public et parapublic	362
Pratique privée hors génie	9
Entreprises privées hors génie	1
TOTAL	1 314

TABLEAU 3

DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC EN VERTU DE L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS

Type d'infraction	
Refus de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle	3
Membres en pratique privée non titulaires d'une assurance-responsabilité	2
Autres infractions (Code de déontologie, règlements, etc.)	8
Bâtiments dangereux (art. 2.03 r.3)	1
Pour information seulement	2
TOTAL	16

TABLEAU 4

DOSSIERS TRANSMIS AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE EN VERTU DES ARTICLES 22 ET 26 DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS OU DE L'ARTICLE 32 DU CODE DES PROFESSIONS

Type d'infraction	
Usurpation du titre d'ingénieur	0
Exercice illégal de la profession d'ingénieur	5
Raisons sociales	2
TOTAL	7

TABLEAU 5

ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Enquêtes particulières en cours au 1 ^{er} avril 2001	9
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	19
Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice	4
Enquêtes actives au 31 mars 2002	24

TABLEAU 6

STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Stages actifs au 1 ^{er} avril 2001	5
Stage imposé durant l'exercice	1
Stage complété en cours d'exercice	0
Stages imposés au 31 mars 2002	6

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale se déroulent en conformité avec le Plan d'action adopté par le Bureau de l'Ordre le 14 juin 2001 pour la mise en œuvre de son Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, de 2001 à 2004.

Le Plan d'action comprend 14 objectifs regroupés selon les trois axes ci-après :

- la prévention ;
- les contrôles et la coercition ;
- la recherche et le développement.

PRÉVENTION

Au constat de la méconnaissance de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions, l'Ordre s'affaire à préparer des documents de formation/information pour les ingénieurs et les entreprises. En octobre 2001, une chargée de projets s'est jointe à l'équipe du Service pour préparer les textes et voir à la production des documents en question, de concert avec la Direction des communications et des affaires publiques et avec le soutien d'une agence externe.

Quelque 245 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées par les conseillers en prévention de l'Ordre afin de sensibiliser leurs représentants aux principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions.

Dans le même but, l'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions inhérentes

aux congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec en août 2001, de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec en septembre 2001, ainsi que pour les visiteurs du Salon international du bâtiment et du design 2002 en mars 2002.

L'objectif recherché est la prévention d'actes illégaux liés :

- à l'usage du titre réservé à l'ingénieur (articles 22 (2) et (3) de la Loi et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code) ;
- au respect du champ de pratique et des actes réservés aux ingénieurs (articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code) ;
- à l'utilisation de plans et devis signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur (article 24 de la Loi) ;
- à la dénomination sociale et à la publicité des sociétés et corporations (articles 26 de la Loi et 32 du Code).

Les visites de prévention couvrent l'ensemble de la province selon la répartition indiquée au tableau ci-après.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES VISITES DE PRÉVENTION ET DE CHANTIERS PAR SECTIONS RÉGIONALES

	Prévention	Chantiers
Abitibi-Témiscamingue	3	5
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	6	0
Cantons-de-l'Est	21	36
Drummond	14	60
Lanaudière	6	11
Laval-Laurentides	26	12
Manicouagan	0	0
Mauricie	38	7
Mingan	1	0
Outaouais	2	16
Plein-Sud	42	55
Québec et Chaudière-Appalaches	14	56
Richelieu	12	0
Régionale des ingénieurs de Montréal	55	40
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	3
TOTAL	245	301

Constatations

En général, les représentants des entreprises et des municipalités apprécient recevoir la visite d'un représentant de l'Ordre et s'engagent assez rapidement à apporter la plupart des correctifs proposés.

Plusieurs cas d'usurpation du titre ont été décelés lors de ces visites. Les personnes concernées acceptent volontiers d'apporter le correctif approprié.

Dans certaines entreprises visitées, les plans préparés par des ingénieurs ne sont pas signés et scellés par ceux-ci. Ces plans sont requis aux fins de fabrication interne et ne sont pas fournis à leurs clients. Ainsi, il n'est pas dans la culture de ces entreprises de demander aux ingénieurs à leur service de signer et de sceller les plans. La plupart des personnes rencontrées acceptent verbalement d'effectuer ou d'envisager de faire des changements à cet effet.

Affaires professionnelles

Certaines visites ont permis de déceler que des ingénieurs stagiaires ou juniors depuis plusieurs années négligent de demander leur permis d'exercice. Conseillés par le représentant de l'Ordre, ils acceptent de corriger la situation.

Certaines entreprises nécessitent un suivi qui va d'un simple appel téléphonique à une ou plusieurs rencontres additionnelles.

Depuis décembre 2001, un conseiller à l'exercice professionnel est responsable de planifier et d'informer les membres de l'Ordre sur la réglementation touchant la profession d'ingénieur au Québec. Il est assisté par l'adjoint administratif qui a créé et met à jour la base de données pour la gestion des relations avec les clients prévue au Plan d'action.

Un processus de vigie a été élaboré afin de s'assurer que les appels de candidatures pour des postes d'ingénieurs mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Dans le cadre de ce processus, 87 lettres d'appréciation et 200 lettres d'incitation ont été expédiées depuis le 7 janvier 2001.

En matière d'information, la Direction des affaires professionnelles répond à plus de 1 760 demandes de renseignements par année. Les questions proviennent des membres de l'Ordre (72 %) et du public (28 %) et concernent principalement l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre « ingénieur », le champ de pratique, la déontologie et la pratique illégale.

CONTRÔLES ET COERCITION

Un autre volet important des activités du Service consiste à effectuer des vérifications et des contrôles des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Cela couvre notamment la plupart des travaux d'infrastructure (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc, barrages, canaux, etc.) et l'ingénierie des édifices (fondations, charpente, systèmes électrique ou mécanique) dont la valeur est de plus de 100 000 \$. Au cours de leurs interventions, les enquêteurs s'assurent principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des détenteurs d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantiers est incluse au tableau 7. Toutes les régions du Québec, à l'exception de Manicouagan, ont été visitées par les représentants du Service de la surveillance de la pratique illégale au cours de l'année.

Enquêtes d'ex-membres

À la suite de demandes de la Direction de l'admission et de l'enregistrement, les enquêtes du Service ont porté sur 40 ex-membres qui n'avaient pas renouvelé leur inscription au tableau de l'Ordre. En conséquence, onze d'entre eux ont accepté de se réinscrire immédiatement et quatre autres prévoient le faire en 2002. Pour seize autres, les motifs invoqués se rapportent à l'absence d'emploi ou au non-exercice de la profession. Enfin, quatre ont pris leur retraite, trois n'ont pu être joints, un œuvre à l'extérieur du Québec et, pour le dernier, la cotisation est trop coûteuse.

Répartition des enquêtes

Les enquêtes résultent, d'une part, de plaintes ou de dénonciations qui sont formulées à l'Ordre par les membres et le public. D'autre part, elles sont amorcées à la suite d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre, de la Direction de l'admission et de l'enregistrement, de la Direction des affaires professionnelles, du Service de l'inspection professionnelle et du personnel du Service de la surveillance de la pratique illégale.

Au cours du présent exercice, 110 nouvelles enquêtes ont été ouvertes, s'ajoutant ainsi aux 48 en cours au début, et 87 ont été closes. Il convient de souligner que 18 des enquêtes closes ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés selon la répartition suivante :

- huit cas d'usurpation du titre : les intimés ont modifié leur titre à la satisfaction de l'Ordre ;
- trois cas d'usurpation du titre par des intimés qui se sont inscrits au tableau de l'Ordre ;
- cinq cas de dénominations sociales illégales par des sociétés qui ont modifié leur raison sociale ;
- deux cas de publicités illégales par des intimés qui ont effectué les corrections à la satisfaction de l'Ordre.

Le tableau ci-après fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 8
RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LA NATURE
DES INFRACTIONS ENQUÊTÉES

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2001	Dossiers ouverts en 2001-2002	Dossiers clos en 2001-2002	Dossiers actifs au 31 mars 2002
Usurpation du titre par société ou corporation	2	2	2	2
Usurpation du titre	12	31	33	10
Exercice illégal	11	7	13	5
Usurpation du titre et exercice illégal	5	6	4	7
Raison sociale illégale	11	35	16	30
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	5	27	17	15
Publicité illégale	0	2	0	2
Publicité illégale et exercice illégal	2	0	2	0
TOTAL	48	110	87	71

Poursuites pénales

Au 31 mars 2001, cinq poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, une poursuite est toujours en cours, trois défendeurs ont été reconnus coupables, dont un devant la Cour suprême du Canada, et l'Ordre a retiré les accusations dans un dossier.

Au cours de l'exercice écoulé, sept autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 22 chefs d'accusation. Au 31 mars 2002, une d'entre elles a été condamnée, une autre a plaidé coupable et cinq sont en attente de procès. Le tableau ci-après illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1^{er} avril 2001 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

TABLEAU 9

SOMMAIRE DES POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2001 ET LE 31 MARS 2002

Type d'infraction	Dossiers d'enquête	Chefs d'accusation
Usurpation du titre	1	7
Exercice illégal	3	8
Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur	4	4
Utilisation de plans et devis non conformes	3	3
TOTAL *	9	22

* On retrouve dans certains dossiers d'enquête plusieurs intimés et diverses infractions. Ainsi, un même dossier peut être comptabilisé dans plusieurs types d'infraction.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Une réunion a été tenue en décembre 2001 avec la Régie du bâtiment du Québec afin d'entamer l'étude de la pertinence et de la faisabilité d'un processus de collaboration entre cet organisme et l'Ordre pour mieux assurer le respect de la Loi sur les ingénieurs.

Au début du mois d'octobre 2001, l'Ordre a confié à un cabinet d'avocats un mandat en vue d'atteindre les objectifs en recherche et développement du Programme triennal d'intervention. Ce mandat vise notamment à doter l'Ordre d'outils de documentation juridique afin de lui permettre de mieux accomplir sa mission de surveillance de la pratique illégale. Les premiers rapports du cabinet d'avocats ont été reçus par l'Ordre et concernent :

- la portée de la jurisprudence actuelle en matière d'abus du titre d'ingénieur et d'exercice illégal de la profession ;
- la délimitation des zones grises nuisant au partage clair ou aux prétentions de partage entre les ingénieurs et les professions connexes ;
- la portée des termes communs utilisés dans les diverses lois professionnelles.

VIADUC DU SOUVENIR À LAVAL

Les audiences publiques du coroner sur les causes de l'effondrement du viaduc du Souvenir au-dessus de l'autoroute 440 ont débuté en décembre 2001 pour se poursuivre en janvier et février 2002. L'Ordre participe à ces audiences à titre de « partie intéressée » en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès.

TOIT DU STADE OLYMPIQUE DE MONTRÉAL

En janvier 2002, un règlement est intervenu entre les parties sur six des sept chefs d'accusation faisant l'objet de la poursuite Ordre des ingénieurs du Québec contre Birdair inc.

Il ne restait donc qu'un dernier chef d'accusation devant être tranché par le tribunal, et le procès a été tenu les 18 et 19 mars 2002. À la fin du présent exercice, l'Ordre était en attente du jugement.

Services aux membres

L'année 2001-2002 marque un grand pas pour l'Ordre avec le transfert des Services aux membres à la nouvelle Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ). L'entente de principe visant le transfert des services financiers et d'emploi précédemment offerts par l'Ordre a été signée le 29 janvier 2002. Cette entente prévoit aussi le transfert des employés de l'Ordre affectés aux Services aux membres vers la Corporation, la localisation des bureaux de SERVIQ dans les locaux de l'Ordre, de même qu'un montant forfaitaire de 225 000 \$ échelonné sur trois ans à titre de frais d'achalandage.

La Direction des services aux membres de l'Ordre a mené ces activités jusqu'à la signature de l'entente et a été abolie par la suite.

SERVICES FINANCIERS

PRODUITS BANCAIRES

Le Programme de services financiers sur mesure offert par la Banque Nationale a connu cette année une progression accrue du nombre de participants qui s'élevait, à la fin de décembre, à 20 260, soit une augmentation de 10,2 % par rapport à 2000-2001. Cette hausse se compare avantageusement à celles enregistrées depuis 1997 et qui s'échelonnaient de 0,7 % à 8,7 %. Cette performance reflète la qualité du produit et l'intérêt qu'il suscite auprès des ingénieurs.

De plus, la Direction des services aux membres a négocié avec la Banque le remboursement du trop-perçu sur les marges de crédit. En effet, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle entente, la réduction du taux de la marge de crédit ne s'est pas répercutée automatiquement sur les comptes. Après discussion, la Banque a rapidement convenu d'un plan d'action pour remédier à la situation, à la satisfaction des participants qui en avaient fait la demande.

PRODUITS D'ASSURANCE

Le régime d'assurances automobile et habitation a fait l'objet de nombreux changements. La bonne nouvelle demeure sans aucun doute le versement d'une ristourne, la dernière mesure de ce type remontant à 1995. Ainsi, au mois de novembre, les détenteurs de polices d'assurance automobile ont reçu une ristourne pour un total de 650 000 \$. Les bonnes performances des dernières années ont permis de dégager un surplus qui, en vertu du contrat exclusif avec La Personnelle (autrefois La Sécurité), est versé aux membres. Par ailleurs, l'implantation d'un nouveau programme de repérage permettra de gérer plus efficacement la fraction de la prime reliée au vol de voitures.

La Direction des services aux membres a convenu avec l'assureur que les primes payées en matière d'assurance habitation devaient refléter plus précisément les risques

de ce secteur. En effet, depuis plusieurs années, ce fonds d'assurance est déficitaire et est financé en partie par le fonds automobile. En ajustant adéquatement les primes, on a noté un accroissement des nouveaux participants, tout en maintenant la compétitivité dans le cas de polices doubles ou de polices habitation.

Cette nouvelle stratégie a porté fruit puisque le taux de renouvellement et de progression de ventes a augmenté. En date du 28 février 2002, 26 296 bénéficiaires détenaient 46 026 polices, soit une augmentation de 5 %. Le taux de renouvellement, exceptionnel sur le marché, se situe à 99,1 %. Le niveau de satisfaction du service de réclamation est passé de 96 % à 97 %. Le taux d'obtention de nouvelles affaires s'est accru de 1,5 %, passant ainsi à 65,5 %. Ces résultats favorables ont été obtenus tout en conservant la préoccupation d'offrir aux assurés la meilleure prime possible et de garantir la santé du régime.

Quant au régime d'assurance médicaments et d'assurance santé, les efforts de stabilisation se poursuivent. D'une part, la loi oblige l'Ordre à offrir un régime d'assurance médicaments qui doit s'autofinancer. D'autre part, la loi ne prévoit pas les outils de contrôle nécessaires pour protéger les revenus. De plus, les ingénieurs ont accès en plus grand nombre à des régimes proposés par l'employeur, ce qui réduit le potentiel de clientèle. Les augmentations imposées visent uniquement à atteindre l'équilibre budgétaire pour la prochaine année.

Le plan d'assurance vie demeure l'un des plus compétitifs sur le marché, avec des primes avantageuses. Les programmes d'assurance salaire et d'assurance responsabilité pour petites sociétés continuent comme par le passé.

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Face au faible taux de pénétration du marché potentiel, la nouvelle approche de mise en marché de Bell Mobilité mise davantage sur la couverture, la qualité et la fiabilité du réseau Bell de même que sur une gamme de produits plus large. Ces modifications ont donné lieu à un accroissement de 25 % de la clientèle en un an, comparativement à 7,5 % par année depuis 1998.

PROGRAMME PRO-FUSION

Les programmes d'aide à la location et à l'achat de véhicules automobiles fournis par Pro-Fusion ont augmenté de popularité. À la fin de décembre, le nombre de personnes ayant communiqué avec Pro-Fusion pour obtenir une soumission est passé à 3 000, soit une hausse de 27,2 % par rapport à 1997-1998. Le nombre de personnes ayant acquis un véhicule par l'intermédiaire de Pro-Fusion s'est aussi accru, avec 912 contrats d'achat ou de location.

SERVICES D'EMPLOI, DE RÉMUNÉRATION ET DE PLACEMENT

Le ralentissement économique qui a marqué la seconde moitié de l'an 2000 a été faiblement ressenti par les ingénieurs. Plusieurs entreprises ont effectué des mises à pied massives, incluant des ingénieurs. Cependant, les licenciements dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications et du transport ont été en partie amortis par un manque chronique de ressources dans d'autres secteurs. Ainsi, le taux de chômage des membres s'est maintenu à moins de 3 % durant l'année, soit un niveau près du plein emploi.

Cette situation a eu un impact mitigé sur les activités de recrutement. Tous programmes confondus, et selon les données disponibles au moment du transfert à SERVIQ, l'Ordre a obtenu cette année 307 mandats et effectué 102 placements, comparativement à 350 mandats et 105 placements pour l'année 2000-2001. De plus, la demande des entreprises pour combler des postes d'ingénieurs progresse de façon soutenue depuis décembre 2001.

Quant aux activités normales de recrutement, à la fin de janvier 2002, le Service avait reçu 116 mandats de recrutement et effectué 26 placements.

PROGRAMME OPÉRATION PME

Le programme « Opération PME » a connu une autre excellente année, démontrant l'intérêt soutenu pour ce service. La Direction des services aux membres a effectué 426 visites, obtenu 168 mandats et comblé 71 postes d'ingénieurs. Reconnaisant l'importance d'accroître le nombre d'ingénieurs dans les régions et répondant aux attentes de notre partenaire, Développement Économique Canada, le programme a été étendu dans toutes les régions du Québec. Ainsi, comparativement à l'année 2000 où moins de 35 % des visites avaient été effectuées dans les régions autres que le Grand Montréal et Québec, en 2001, 58 % l'ont été dans ces mêmes régions, dont 10 % en régions éloignées. L'Ordre a aussi accru sa présence aux tables de concertation régionale et intensifié les rencontres avec les responsables locaux de l'emploi.

ENQUÊTE SALARIALE ET AUTRES SERVICES D'EMPLOI

L'Enquête sur la rémunération des ingénieurs salariés 2001 a été publiée en mai 2001 et les principaux résultats ont été acheminés à tous les membres avec le numéro juin-juillet de *PLAN*. Sur 12 800 questionnaires envoyés, l'Ordre a reçu un total de 5 738 cahiers-réponses valides, ce qui a permis d'accroître la fiabilité des résultats et d'incorporer pour la première fois des analyses comparatives entre hommes et femmes. Un blitz publicitaire a aussi été effectué auprès des employeurs et cabinets-conseils en ressources humaines, ce qui a fortement stimulé la vente de l'Enquête.

Des renseignements et des conseils en matière d'emploi sont dispensés aux ingénieurs qui en font la demande. Le Service estime à plus de 500 heures le temps consacré cette année aux membres par la conseillère en emploi et les conseillères en recrutement, pour les renseigner sur la rédaction du curriculum vitae, la préparation à l'entrevue

ou la réorientation de carrière. Enfin, l'analyse des dossiers de travailleurs étrangers désirant obtenir un permis de travail au Québec s'est poursuivie comme par le passé.

PROGRAMME DE PROMOTION ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURSHIP TECHNOLOGIQUE DES INGÉNIEURS

Le Programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique des ingénieurs, établi par l'Ordre en association avec Inno-centre, vise à favoriser l'émergence et le développement de nouvelles entreprises en innovation technologique chez les ingénieurs et futurs ingénieurs du Québec. L'an 2001 constituait la septième année de ce partenariat. Lors du renouvellement de l'entente quinquennale 2000-2004, le mandat du Programme a été élargi, en particulier en matière d'intervention auprès des ingénieurs chercheurs dans les laboratoires et universités, ainsi qu'auprès des jeunes ingénieurs et futurs ingénieurs.

Le programme conjoint Ordre-Inno-centre a pour objectif l'admission de cinq nouvelles entreprises par année au programme de développement des affaires offert par Inno-centre.

Au cours de l'exercice 2001-2002, dix entreprises ont été soutenues par Inno-centre, alors que 40 l'ont été de 1995 à 2000. De ces 40 entreprises, seulement trois ont cessé leurs opérations.

Des ententes d'importance ont été conclues, notamment avec la faculté de génie de l'Université Concordia et avec l'École Polytechnique, par le biais d'Univalor qui a pour mandat la valorisation des technologies issues des institutions qu'elle englobe. Ces ententes donnent à Inno-centre la possibilité d'évaluer une dizaine de projets d'ingénieurs chercheurs.

Des présentations sur le démarrage d'entreprises ont été faites à des groupes de professeurs, de chercheurs et d'étudiants en génie de l'UQAT, de l'ÉTS, de l'UQTR et de l'UQAC.

Neuf dossiers en provenance de l'ÉTS ont été soumis à Inno-centre aux fins de valorisation de leurs technologies.

Une dizaine de dossiers des autres universités ont été analysés et évalués par Inno-centre.

Six démarrages avec des ingénieurs ont été appuyés chez Inno-centre durant l'année 2001 (10 ingénieurs membres de l'équipe fondatrice). Trois entreprises sur six sont situées en région.

Il est à noter que ce programme n'est plus offert par l'Ordre puisque avec la création de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, l'Ordre s'est retiré des services aux membres.

Services aux membres

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

Le Comité Femmes en ingénierie (CFI) a proposé au Comité administratif de l'Ordre un changement de mandat. Le CFI se veut l'observateur attentif des conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures et il entend remplir ce rôle par le biais d'études et d'analyses. Le Comité veut apporter une contribution à l'Ordre afin de favoriser l'intégration réussie d'un plus grand nombre de femmes dans la profession d'ingénieur à tous les niveaux. À la suite de l'approbation du nouveau mandat par le Comité administratif, les membres du CFI ont établi le plan d'action 2001-2004. Ce plan s'articule autour de deux axes, l'excellence et la promotion de la carrière. Chacun de ces axes est constitué de deux volets qui sont la promotion de l'équité et le soutien à la pratique professionnelle ainsi que la promotion et la formation.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises en 2001-2002. Il a poursuivi sa collaboration avec la chaire Marianne Mareschal de l'École Polytechnique dans le projet Future ingénieure et a publié le bulletin *Femmes et génie* dans la revue *PLAN*. Il a recommandé à l'Ordre de devenir membre de la Coalition canadienne des femmes en ingénierie, sciences et technologie (CCFIST) et d'y déléguer un membre du Comité. Des membres ont également participé à la rédaction d'un article destiné à un ouvrage collectif sur les femmes en sciences et génie.

Le Comité a continué d'approfondir le sondage effectué en 2000 sur la satisfaction au travail des ingénieures. Il a aussi entrepris une analyse de la rémunération des ingénieures à partir des données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la rémunération des ingénieurs salariés 2001.

LISTE DU PERSONNEL DE LA DIRECTION

Au moment du transfert des activités vers la Corporation de services des ingénieurs du Québec, l'équipe de la Direction des services aux membres était composée comme suit :

Conrad Larivière, ing.	Directeur
Lise Lauzon, CRHA	Conseillère - Emploi et rémunération
Pierre Landriault, ing.	Agent de marketing
Pierre Sarrazin, ing.	Chargé de projet PME
Dany Miville	Conseillère en recrutement
Marlene Chiasson	Conseillère en recrutement ¹
Johanne Isabelle	Conseillère en recrutement
Serge Fortier	Agent de liaison
Dominique Trudeau	Recherchiste en placement
Yanick Labelle	Secrétaire-commis
Sylvie Paradis	Secrétaire
Isabelle Gendron	Codificatrice
Jocelyn Veilleux	Codificateur

¹ Remplacement

Communications et affaires publiques

La Direction des communications et des affaires publiques a pour objectif d'augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population, notamment en faisant connaître son rôle de protection du public et la contribution des ingénieurs à la société. La Direction vise également à améliorer la compréhension et l'adhésion des membres et des futurs membres en ce qui a trait à la mission de l'Ordre. Enfin, elle conseille les instances et les autres directions en matière de communications.

AFFAIRES PUBLIQUES

RELATIONS DE PRESSE ET DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction entretient des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Plusieurs dossiers ont suscité plus d'une centaine d'interventions de la part des journalistes, portant entre autres sur les causes disciplinaires et pénales intentées par l'Ordre, notamment la poursuite de l'Ordre contre Birdair dans le dossier du Stade olympique. De plus, le viaduc du Souvenir et les événements du 11 septembre ont suscité de nombreuses demandes d'information de la part des journalistes.

Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à de multiples tribunes publiques incluant entrevues et délégations officielles. Une vingtaine de discours ont été préparés et supervisés par la Direction.

ÉCLAIRAGE DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

Le Comité d'orientation des affaires publiques, créé en 2000, remplace les comités de la technologie et de l'environnement, respectivement dissous par les instances de l'Ordre le 24 avril et le 28 juin 2001.

Le nouveau comité, dont le mandat est d'assurer une veille stratégique et de planifier et d'orienter les interventions de l'Ordre, a commencé à suivre certains dossiers d'affaires publiques et prépare son plan de travail.

TECHNOLOGIE

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention de l'Ordre en matière de développement technologique en 2001-2002. Mentionnons particulièrement les travaux de la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud, l'application de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, publiée par le gouvernement en janvier 2001, ainsi que les travaux du Centre d'expertise et de recherche sur les infrastructures urbaines visant à développer des

initiatives pour favoriser la saine gestion des infrastructures urbaines, travaux auxquels participe l'Ordre. Par ailleurs, l'Ordre suit toujours l'évolution du financement de la recherche universitaire en génie au Québec, à la suite des travaux réalisés sur ce sujet en 2000. Notons qu'après une baisse marquée entre 1995 et 1997, situation que l'Ordre avait dénoncée, le financement de la recherche universitaire en génie s'est rétabli et a même fortement augmenté au cours des années 1999 et 2000. Enfin, les travaux du Comité de la technologie ont donné lieu à la publication d'articles : La sécurité des documents électroniques et La propriété et la protection des logiciels, tous deux dans l'édition d'août-septembre 2001 de *PLAN*.

ENVIRONNEMENT

L'Ordre a poursuivi ses travaux dans le dossier portant sur la certification d'experts dans le domaine des sols contaminés. En février 2002, l'Ordre a présenté un mémoire à la Commission parlementaire des transports et de l'environnement sur le projet de loi 72 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement dans le domaine des sols contaminés. L'Ordre veut s'assurer que le rôle des experts, qui auraient à signer plusieurs attestations, n'interfère pas avec la Loi sur les ingénieurs.

Rappelons que l'Ordre s'était opposé, en 2000-2001, au projet de loi 156 en vertu duquel le ministère de l'Environnement aurait pu mettre en place un système de certification parallèle au système professionnel. Le projet de loi 72 apporte des correctifs de nature à éviter ce chevauchement.

L'Ordre participe aux travaux d'un comité de représentants des milieux professionnel et économique en vue d'établir les critères qui prévaudraient pour qu'un expert soit inscrit sur la liste du ministère de l'Environnement.

COMITÉ DES CODES TECHNIQUES

Le Comité des codes techniques a examiné le projet de règlement modifiant le Code de construction du Québec par l'ajout des chapitres Plomberie et Électricité et a préparé des commentaires qui ont été transmis à la Régie du bâtiment du Québec en janvier 2002. L'Ordre a également participé à la consultation de la Régie du bâtiment sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Pour faire connaître la profession d'ingénieur et susciter l'intérêt des carrières en sciences et génie auprès des jeunes, la Direction des communications et des affaires publiques continue à diffuser une gamme de documents d'information aux différents niveaux d'éducation. Pour les étudiants des cégeps, un album de bandes dessinées décrit toutes les facettes de la vie de l'ingénieur en lien avec l'Ordre. Pour les jeunes du secondaire, une trousse pédagogique complète sur la profession est distribuée aux professeurs de choix de carrière et aux conseillers en orientation. L'Ordre a aussi commandité le concours Défi Génie inventif, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique, le concours

Communications et affaires publiques

Le Saut quantique, organisé par l'Association des professeurs de sciences du Québec, et le programme iSci Carrières du Centre des sciences de Montréal.

Le Programme de conférenciers de l'Ordre se poursuit ; des ingénieurs bénévoles se rendent dans les écoles de toutes les régions du Québec. La présence de l'Ordre est également assurée grâce au projet d'ingénierie simultanée ISPAJES dont il est partenaire.

L'Ordre a participé activement à la Semaine nationale du génie, du 2 au 10 mars 2002.

GRUPE AD HOC SUR LA SITUATION DES INGÉNIEURS AUTOCHTONES

Ce groupe, créé le 30 juillet 2001, a pour mandat d'analyser la situation des ingénieurs autochtones au Québec en vue de favoriser leur sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la profession, de contribuer à la promotion de la profession au sein de la communauté autochtone, de sensibiliser les intervenants socio-économiques au potentiel de ce groupe de professionnels et de faire des recommandations dans ce sens. Le groupe a entrepris de faire le recensement et d'établir le profil des ingénieurs et des étudiants autochtones en génie du Québec.

RELÈVE EN GÉNIE

La mise en œuvre du plan d'action intégré par lequel l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie, et ce, dès la fin de leurs études, se poursuit pour une sixième année. La Direction des communications et des affaires publiques maintient son étroite collaboration avec les étudiants des écoles et facultés de génie au Québec. La Section étudiante, instaurée dans le cadre du plan, volet Organisation, compte plus de 3 000 membres actifs, un record d'adhésion. Plus de 8 500 étudiants de premier cycle en génie, ayant accumulé 60 crédits et plus, en sont devenus membres depuis sa création en 1996.

Le volet Collaboration aux activités étudiantes se poursuit également avec succès. Chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles ciblées. L'Ordre maintient une présence soutenue sur les campus en participant à de nombreux événements comme les journées carrières, les cérémonies de prise du jonc, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, le congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec ainsi que les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci.

L'année a été marquée par de nombreuses réalisations dans le volet Information et publicité, notamment par le biais des médias étudiants.

Le volet Étude des clientèles vise à mieux connaître les facteurs qui interviennent dans le choix des finissants d'adhérer ou non à l'Ordre.

Dans le volet Tarification et réglementation, l'Ordre poursuit son action afin d'optimiser ses politiques à ce chapitre.

VALORISATION DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

La Direction gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : Reconnaissance du mérite ; Prix, bourses et subventions externes ; Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie).

Le volet Reconnaissance du mérite comporte deux distinctions décernées à des ingénieurs. Le Grand Prix d'excellence a été remis à M. l'ingénieur Fassi Kafyeke. Le Prix du président au bénévolat est allé à M^{me} l'ingénieure Lorraine Marsolais.

Dans le cadre du volet Prix, bourses et subventions externes, deux des quatre candidatures présentées par l'Ordre aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) pour 2001, ont été retenues. En effet, le Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie a été décerné à M^{me} l'ingénieure Marie Bernard et la Distinction pour services méritoires – Service communautaire à M. l'ingénieur Marc Lalande. Ces éminentes distinctions ont été remises à Saint-Andrews au Nouveau-Brunswick en mai 2001 au cours d'une cérémonie officielle pendant la tenue du congrès du CCI. Pour l'édition 2002, l'Ordre a présenté cinq candidatures à ces prix.

En outre, une ingénieure proposée par l'Ordre a été retenue finaliste dans la catégorie Affaires et profession au Gala Femmes de Mérite 2001 de la Fondation YWCA de Montréal : M^{me} Francine Constantineau. Pour sa part, M^{me} l'ingénieure Anne-Marie Leclerc a remporté le titre de Femme de mérite dans la catégorie Sciences et technologie lors du Gala bénéfique du YWCA de Québec.

L'Ordre a proposé trois candidatures d'ingénieures pour le concours Femmes de mérite 2002 qui se tient à Montréal et une candidature pour celui de Québec ; les noms des lauréates seront connus ultérieurement.

En ce qui a trait au volet Encouragement de la relève universitaire, l'Ordre a décerné la Bourse d'encouragement aux études supérieures (pour l'ensemble du Québec), la bourse Krashinsky (pour l'ensemble du Québec) ainsi que les Prix universitaires d'excellence (pour chaque faculté ou école d'ingénierie).

ÉDITIONS

GESTION DE LA PROCÉDURE D'ÉDITION

La Direction des communications et des affaires publiques est responsable de la mise en œuvre de la Procédure d'édition des publications de l'Ordre, pour tous les projets d'édition destinés à des publics externes. En appliquant cette procédure, la Direction vise plusieurs objectifs : assurer la qualité et une certaine uniformité des publications de l'Ordre, autant dans leur contenu que dans leur contenant ; réaliser des économies d'échelle compte tenu du volume d'affaires et rationaliser les coûts de production ; et permettre une vue d'ensemble des besoins et des projets en matière d'édition. Dans ce cadre, la Direction a coordonné et supervisé plus d'une vingtaine de dossiers d'édition, dont le rapport annuel.

PLAN ET PLANMÉGA

PLAN est publié huit fois par année et couvre l'actualité du génie québécois. C'est aussi le principal véhicule de l'Ordre pour informer les membres de ses activités.

Dans un contexte où la mondialisation des marchés est devenue réalité, l'Ordre publie annuellement *PLAN-MÉGA*, une revue de prestige visant à promouvoir le génie québécois à l'étranger. L'édition de 2002 présente 12 entreprises innovatrices de l'univers Internet, où les ingénieurs jouent un rôle prépondérant.

Au lendemain du 11 septembre, la Direction a produit un supplément de *PLAN*, intitulé *Ondes de choc*, présentant la vision et les réflexions de plusieurs ingénieurs sur les tenants et les aboutissants de ces tragiques événements.

INTERNET

La Direction est responsable du contenu du site Internet de l'Ordre, dont l'adresse est www.oiq.qc.ca. Ce site, inauguré en 1996, est, par décision des instances, de type généralement informatif.

COMMANDITES ET PUBLICITÉ

La Direction des communications et des affaires publiques est responsable de l'application de la Politique de commandites et partenariats. Plusieurs ententes et partenariats ont été conclus cette année en matière de promotion, de publicité ou de commandite. Par exemple, l'Ordre a participé au Guide de vacances de génie, 2^e édition, publié par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et à la fiche promotionnelle sur l'ingénieur en électricité, produite par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique. L'Ordre a aussi apporté son concours à la Semaine des infrastructures urbaines du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, en novembre 2001, et au séminaire annuel de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec. L'Ordre a en outre collaboré au Programme de recherche sur la relève scientifique et technologique du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.

Divers placements publicitaires sont ciblés par la Direction en fonction des objectifs stratégiques de communication de l'Ordre.

ÉVÉNEMENTS

Les activités de la Journée de l'ingénieur(e) 2001, dont l'assemblée générale annuelle, ont réuni près de 200 personnes.

La Réception des fêtes du président a eu lieu au Centre VIP de l'édifice du 1000 de la Gauchetière Ouest à Montréal, le 7 décembre 2001 en l'honneur des nombreux bénévoles de l'Ordre.

COMMUNICATIONS INTERNES

Des activités sont mises en œuvre pour les personnes travaillant au Secrétariat de l'Ordre, de façon à accroître leur sentiment d'appartenance et à entretenir un climat organisationnel propice à la réalisation de la mission de l'Ordre. La publication du journal interne *Le Lien*, la reconnaissance de l'ancienneté des employés, la production de matériel promotionnel à l'effigie de l'Ordre sont autant d'initiatives dont la planification et la réalisation ont été assurées par la Direction des communications et des affaires publiques.

Dans ce cadre, la Semaine du Secrétariat, incluant une journée Portes ouvertes, a été l'événement clé cette année.

SERVICES-CONSEILS

La Direction des communications et des affaires publiques offre un appui constant aux responsables des Sections régionales.

De plus, la Direction travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques.

Cette année, la Direction a particulièrement prêté son concours à l'élaboration d'une politique de publication des décisions en matières disciplinaire et de pratique illégale, ainsi qu'à la réalisation de certaines actions du plan découlant du Programme d'intervention en matière de surveillance de la pratique illégale.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation assure la gestion et l'organisation des documents, l'établissement de politiques pour l'élaboration et le maintien du système de gestion des documents administratifs, en vue d'assurer la sauvegarde des documents historiques et essentiels ainsi que la consultation des documents officiels. La documentaliste répond en outre à de nombreuses demandes de références internes et externes.

La banque de données du Centre contient actuellement plus de 27 000 fiches documentaires.

et les espaces nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, l'entreposage des archives et des biens de l'Ordre ainsi que les activités d'imprimerie, d'expédition, de messagerie, de triage du courrier et d'approvisionnement en ressources matérielles représentent les principales fonctions du service.

La mise en place d'un système d'inventaire dans le réseau intranet assure l'efficacité de l'entreposage de la documentation et de la papeterie de l'Ordre. Ce groupe offre également un appui constant aux responsables des Sections régionales pour la réalisation de leurs plans régionaux mensuels en coordonnant et en réalisant l'ensemble des travaux de production.

ASSURANCES

Le portefeuille d'assurance responsabilité civile combinée commerciale d'assurance collective des employés de l'Ordre, d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants et d'assurance accident est sous la responsabilité de la Direction. Ainsi, tous les administrateurs, les membres de comités, les inspecteurs, les enquêteurs, les syndicats correspondants, le personnel de l'Ordre et les bénévoles bénéficient des avantages offerts par ces différentes assurances.

COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et aux Services aux membres, le Comité a comme principal mandat :

- d'étudier les états financiers ;
- de recommander les amendements à la politique de placement ;
- de ratifier les stratégies de placement ;
- de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles ;
- de recommander les hausses de cotisations, lorsque cela est nécessaire ;
- d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en procurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions. Au cours de l'exercice 2001-2002, les membres se sont réunis neuf fois pour discuter et prendre position sur les sujets suivants :

- révision des états financiers de fin d'année et finalisation des dossiers de vérification 2001-2002 ;
- révision des amendements et proposition au Comité administratif du budget révisé pour l'exercice 2001-2002 ;
- préparation et recommandation des prévisions et paramètres budgétaires 2002-2003 en vue d'un budget équilibré ;
- ratification des placements ;
- révision de la Politique de placement, du fonds de roulement et du surplus accumulé.

Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par les inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle et par la Direction des affaires professionnelles.

Composition

Président : Laurier Nichols, ing.¹
Denis E. Gill, ing.²

Membres : Micheline Crevier, ing.
Gilles P. Gauthier, ing.³
Pierre Jean, ing.
Madiha M. Kotb, ing.
Luc Laliberté, ing.
Daniel Laprise, ing.⁴
Robert Fournier, ing.

Agent de liaison : **Robert Fournier, ing.**

Secrétaire et membre : Georges-Étienne Ménard, ing.⁵

Secrétaires suppléants : Raymond Daoust, ing.⁶
Stephen A. Rowland, ing.⁷

¹ Nommé à titre de président le 16 décembre 2001

² En fonction jusqu'au 16 décembre 2001

³ En fonction jusqu'au 1^{er} septembre 2001

⁴ Nommé à titre de membre le 17 octobre 2001

⁵ Également inspecteur et enquêteur principal

⁶ En fonction jusqu'au 16 octobre 2001

⁷ Nommé à titre de secrétaire suppléant le 17 octobre 2001

COMITÉ DE RÉVISION

Mandat

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Composition

Président : Yvan Asselin, ing.
Alain Caissy, ing.

Membres : Robert Dufresne, ing.
Daniel Laprise, ing.¹
Richard Leduc
Michel Letellier, ing.
Lucille Milette-Bellemare
Kenneth W. Neale, ing.²
Georges Roy, pharm.

Agent de liaison : **Georges Roy, pharm.**

Secrétaire et personne-ressource : M^e Manon Bonnier

¹ En fonction jusqu'en septembre 2001

² Nommé en septembre 2001

COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

Composition

Présidente : M^e Paule Gauthier

Présidents suppléants : M^e Guy Godreau
M^e Jean Pâquet
Ghislain Bégin, ing.
Normand Bell, ing.
Jean Boisvert, ing.
Jean-Marie Desgagné, ing.
Guy Drouin, ing.
Gilles Dussault, ing.
Miville Gagnon, ing.
Daniel Jetté, ing.
Gilles Larocque, ing.
Adrien Leroux, ing.
Claude Lessard, ing.
Pierrette Marchand, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
François Perreault, ing.
Françoise Poliquin, ing.
Richard J. Shuttleworth, ing.
Gérard Trépanier, ing.

Agente de liaison : **Madeleine Baril**

Secrétaire : Josée Le Tarte

Secrétaires suppléantes : Elyse-Ann Demers
Josée St-Germain

COMITÉ DES EXAMINEURS

Mandat

Constitué en vertu de l'article 14 de la Loi sur les ingénieurs, le Comité des examinateurs étudie les demandes d'admission, décide des conditions d'admissibilité des candidats et prescrit des examens de contrôle des connaissances à ceux dont le diplôme d'ingénieur n'est pas reconnu par l'Ordre ou des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation à ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'ingénieur.

Composition

Président : Luc Lefebvre, ing.

Membres : Michel Bilodeau, ing.
Terrill Fancott, ing.
Pierre Frattolillo, ing.
Leslie Landsberger, ing.
Denis Laurendeau, ing.
Van Ngan Lê, ing.
Pierre Lemieux, ing.
Roger Martin, ing.
Vassily Verganelakis, ing.

Secrétaire : Nicole Lévis

Personne-ressource : Louise Chétrit

CONSEIL DES RÉGIONALES

Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent en complément à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales. Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif. Plus particulièrement, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

Composition

Président :	Roger Nicolet, ing.
Membres :	
Abitibi-Témiscamingue	André-Hugues Gingras, ing.
Bas-St-Laurent-Gaspésie	Josée Dubé, ing.
Cantons-de-l'Est	Florent Meloche, ing.
Drummond	Carl Boucher, ing.
Lanaudière	Anand Swaminadhan, ing.
Laval-Laurentides	André Andraos, ing.
Manicouagan	Karine Benazera, ing.
Mauricie	France Vallée, ing.
Mingan	Alain Gauvin, ing.
Outaouais	Maxime Babin, ing.
Plein-Sud	Jean-Léo Guimond, ing.
Québec et	
Chaudière-Appalaches	Laurier Gauthier, ing.
Richelieu	Yves Lavoie, ing.
Saguenay-Lac-St-Jean	Sylvain Goulet, ing.
Régionale des ingénieurs de Montréal	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

COMITÉ CODIQ-OIQ-COFIQ

Mandat

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation en génie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les grandes tendances concernant la profession et la formation.

Composition

Coprésident :	Roger Nicolet, ing.
Coprésident :	John Gruzleski, ing., Université McGill ¹
Membres :	André C. Beaulieu, ing.² Pierre Cousineau, ing., UQAC Dany de Chantal, CoFIQ ³ Pierre C. Dessureault, ing. f., UQTR ⁴ Mohamed Nabil Esmail, ing., Université Concordia François Godard, ing., UQAT Mathieu Gosselin, CoFIQ ³ Roger Goulet, ing., Université de Sherbrooke ⁵ Carl Leduc, CoFIQ Richard J. Marceau, ing., Université de Sherbrooke ⁴ Jonathan Martel, CoFIQ ⁶ Jean-François Méthot, ing., UQAR Pierre Moreau, Université Laval Michael Nimchuk, CoFIQ ⁶ Robert L. Papineau, ing., ÉTS Réjean Plamondon, ing., École Polytechnique Louise Quesnel, ing. René Rochette, ing., UQTR ⁵
Substitut de Roger Nicolet :	André Audet, ing.⁷
Observateur :	Ahmed Lakhsasi, ing., UQAH
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Jean-Pierre Chalifoux, ing.

¹ Nommé président en juin 2001

² En fonction entre juin et novembre 2001

³ En fonction jusqu'en février 2002

⁴ Nommé en juin 2001

⁵ En fonction jusqu'en juin 2001

⁶ Nommé en février 2002

⁷ Nommé en novembre 2001

Comités et groupes de travail

COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Mandat

Établir le Programme et le Plan d'action triennal 2001-2004 de la surveillance de la pratique illégale qui orientent le développement de la surveillance de la pratique illégale et identifient les cibles prioritaires d'intervention en la matière.

Composition

Présidente : **Chantal Guay, ing.**
Membres : **Henri-Paul Bourgeois, t.s.**
Paul Daoust, ing.
Robert Fournier, ing.
Gaétan Samson, ing.
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource : Gabriel Richard, ing.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

Mandat

- Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ;
- Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral ;
- Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant ;
- Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumisees dans les meilleurs délais ;
- Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

Composition

Président : Pierre Desjardins, ing.
Membres : Yvan Asselin, ing.
M^e Pierre F. Côté, c.r.
Secrétaire : Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource : Lise Théberge

COMITÉ DES FINANCES

Mandat

Constitué en août 1993 à titre de comité permanent relevant du Comité administratif en vertu d'une résolution du Bureau, le Comité des finances a pour mandat : de faire rapport au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière de l'Ordre en fonction des budgets autorisés ; d'assurer un suivi des décisions prises par les instances décisionnelles ; d'étudier les états financiers et de notifier toute dépense non prévue au budget ; de vérifier les demandes de subsides des Sections régionales ; de ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre en fonction de la politique et stratégie de placement ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; d'étudier les projets d'incidence monétaire que lui confient les instances.

Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres : **Christian Arsenault, ing.**
Louise Audy, ing.
Micheline Bétournay, ing.
Paul Daoust, ing.
Claude Martineau, ing.
Secrétaire : Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource : Marie-Angèle Gagnon, Adm.A., CMC

COMITÉ DE LA FORMATION

Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation.

Composition

Présidente : **Louise Quesnel, ing.**
Membres : Louis Cloutier, ing.
Paule Descôteaux, ing.
Lorraine Marsolais, ing.
Bernard Morneau, ing.
Jean-Pierre Pruneau, ing.
Secrétaire : Robert Loiselle

COMITÉ DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Mandat

Suivre les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs proposées par le ministre, son cabinet ou par l'Office des professions du Québec. Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif.

Composition

Comité administratif : **Roger Nicolet, ing.**
André Audet, ing.
André C. Beaulieu, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.
Georges Roy, pharm.
Conseillers : M^e Jules Brière
Hubert Stéphenne, ing.

COMITÉ DU FONDS DE DÉFENSE EN MATIÈRE DÉONTOLOGIQUE

Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres, et ainsi, la protection du public.

Composition

Président : **André Audet, ing.**
Membres : **Louise Audy, ing.**
Madeleine Baril
Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire et membre : Michel Dagenais, ing.

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Mandat

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre en matière d'affaires publiques.

Composition

Président : Charles Terreault, ing.
Membres : **Guy Arbour, ing.**
Clermont Gignac, ing.
Renaud Lapierre, ing.
Nicole Pelletier
Christian Roy, ing.
Jean-Pierre Sauriol, ing.
Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.
Personnes-ressources : Danielle Frank
Jean-Claude Michaud

COMITÉ DES CODES TECHNIQUES

Mandat

Conseiller les autorités de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration ou à la modification de codes et, le cas échéant, participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets. Le Comité n'intervient qu'à la demande, c'est-à-dire lorsque des projets sont soumis à l'Ordre.

Composition

Présidente : **Louise Audy, ing.**
Membres : Jacques Fortier, ing.
Gilles Marcotte, ing.
Pierre Sauvé, ing.
Antoine Tabet, ing.
Gérald Taliana, ing.
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

Mandat

Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs (exemples : formation continue, méthodes d'adjudication des contrats, respect des lois et règlements gouvernant la profession et la pratique illégale, valorisation auprès du public du rôle de l'ingénieur et de la profession d'ingénieur).

Composition

Membres : **Roger Nicolet, ing.,**
Ordre des ingénieurs du Québec
Johanne Desrochers,
Association des ingénieurs-conseils du Québec
Danielle Lanoue, ing.,
Association des ingénieurs municipaux du Québec
Michel Gagnon, ing.,
Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec
Louis Champagne, ing.,
Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec
Robert Millette, ing.,
Syndicat des ingénieurs de la Ville de Montréal et de la CUM
Secrétaire : Hubert Stéphenne, ing.,
Ordre des ingénieurs du Québec

COMITÉ SUR LES ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Mandat

Assurer le suivi des programmes d'assurance-responsabilité civile professionnelle des ingénieurs et effectuer les négociations appropriées avec les compagnies d'assurances.

Composition

Président : **Jean-Paul Beaulieu, ing.**
Membres : Louis Champagne, ing.
Giuseppe Indelicato, ing.
Michel Dagenais, ing.
Secrétaire : Francine Poirier
Personne-ressource :

Comités et groupes de travail

GRUPE AD HOC CHARGÉ D'ANALYSER LA SITUATION DES INGÉNIEURS IMMIGRANTS

Mandat

Analyser la situation des ingénieurs immigrants, en établir le nombre, les qualifications, l'expérience, la situation d'emploi ou de non-emploi et les motifs de leur situation ; préparer un rapport à l'intention des instances de l'Ordre qui pourrait être soumis aux divers paliers de gouvernements tant fédéral que provincial.

Composition

Président : **André C. Beaulieu, ing.**
Membres : **Dominique Dubouil, ing.**
Suhel Alsalman, ing. stag.
Carmen Altamirano
Elena Anca Grigoras, ing.
Saad Kilo, ing. jr
Secrétaire : Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource : Michel Dagenais, ing.

COMITÉ DE LA CONVIVIALITÉ ET DE LA DYNAMIQUE DE GROUPE

Mandat

- Analyser les conclusions du rapport sur la convivialité et la dynamique de groupe ;
- Formuler des orientations en vue de rendre les réunions du Bureau plus efficaces et plus harmonieuses ;
- Présenter des propositions concrètes sur la base des orientations dégagées.

Composition

Membres : **André Audet, ing.**
André C. Beaulieu, ing.
Paul Daoust, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
Gaétan Samson, ing.
Claude Tremblay, ing.

COMITÉ DE LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL

Mandat

Analyser les options d'achat, de location ou de construction des locaux du siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de présenter une proposition jugée adéquate aux instances décisionnelles au plus tard en octobre 2002.

Composition

Membres : **Christian Arsenault, ing.**
Jean-Paul Beaulieu, ing.
Micheline Bétournay, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.

Secrétaire et
personne-ressource : Hubert Stéphenne, ing.

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

Mandat

Effectuer des études et analyses ainsi que valider ses approches auprès des ingénieures ; proposer aux instances des avis et des recommandations sur les dossiers internes et externes qui touchent les ingénieures et produire des avis à leur demande ; assurer le suivi des actions approuvées par l'Ordre en ce qui concerne les femmes en ingénierie.

Composition

Présidente : Suzelle Barrington, ing.
Membres : **Madeleine Baril**
Sylvie Barrette, ing. stag.
Diane Bégin, ing.
Claire Deschênes, ing.
Isabelle Fortier, ing.
Chantal Guay, ing.
Mélanie Sabourin, ing. stag.
Jean-Pierre Trudeau, ing.
Lise Lauzon, CRHA¹
Secrétaire :

¹ En fonction jusqu'au 8 février 2002

JURY DU GRAND PRIX D'EXCELLENCE

Membres : **Roger Nicolet, ing.**
Zaki Ghavitian, ing.
Giuseppe Indelicato, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.
Hubert Stéphenne, ing.
Fassi Kafyeke, ing.
Lauréat 2001 :

JURY DU PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT

Membres : **Roger Nicolet, ing.**
André Audet, ing.
André C. Beaulieu, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.
Georges Roy, pharm.
Lorraine Marsolais, ing.
Lauréate 2001 :

JURY DE LA BOURSE KRASHINSKY

Membres : **Roger Nicolet, ing.**
Guy Arbour, ing.
André Audet, ing.
Louise Audy, ing.
Hubert Stéphenne, ing.
Alexandre Vigneault
Lauréat 2001 :

JURY DE LA BOURSE D'ENCOURAGEMENT AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Membres : **Roger Nicolet, ing.**
Pierre Lemieux, ing.
René Morency, ing.
Richard Poulin, ing.
Hubert Stéphenne, ing.
Simon Bellemare
Lauréat 2001 :

Personnel du Secrétariat

En date du 31 mars 2002

DIRECTION GÉNÉRALE

Hubert Stéphenne, ing. Secrétaire et directeur général
 Lise Théberge Adjointe au secrétaire
 Diane Le Tarte Secrétaire exécutive
 Lynn Laflamme Secrétaire

Contentieux

M^e Manon Bonnier Conseillère juridique
 M^e Louise Laurendeau¹ Conseillère juridique
 Josée Le Tarte Technicienne juridique et
 secrétaire du Comité de discipline
 Sylvie Frédette Secrétaire

BUREAU DU SYNDIC

Louis Tremblay, ing. Syndic
 Rémi Laurent, ing. Syndic adjoint
 Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
 Ginette Latulippe, ing. Syndique adjointe
Poste à combler Syndic adjoint
 M^e Linda Bélanger Conseillère juridique
 Carole Delcorde Secrétaire de direction
Poste à combler Secrétaire
 Jean-Guy Couture, ing.¹ Syndic correspondant
 Pierre Sauvé, ing.¹ Syndic correspondant
 Jean Vallée, ing.¹ Syndic correspondant

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DE L'ENREGISTREMENT

Michel Dagenais, ing. Directeur
 Josée St-Germain Secrétaire de direction
 Francine Poirier Agent d'information à l'assurance
 responsabilité professionnelle

Admission

Nicole Lévis Conseillère à l'admission
 Louise Chétrit Adjointe à l'admission
 Nicole Rochette Préposée aux examens
 d'admission
 Élyse Cusson Préposée à l'admission
 Francine Lapointe Préposée à l'admission

Encadrement des stagiaires

Jean-Pierre Chalifoux, ing. Évaluateur des stagiaires
 Louise Bellemare Préposée à l'encadrement des
 stagiaires
 Sylvie Laurendeau Préposée à l'examen professionnel
 Nadine Léonard Préposée au parrainage

Enregistrement

Pierrette Bourget Coordinatrice de l'enregistrement
 Sylvie Trépanier Adjointe à l'enregistrement
 Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
 Ginette Éthier Préposée à l'enregistrement
 Isabelle Gatien Préposée à l'enregistrement

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Claude Lizotte, ing. Directeur
 Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction
 Édith Girard, ing.¹ Agent de projets
Surveillance de la pratique illégale
 Gabriel Richard, ing. Conseiller principal
 Yvon C. Dupuis, ing.¹ Conseiller en prévention à la
 pratique illégale
 Robert Dufresne, ing.¹ Conseiller en prévention à la
 pratique illégale
Poste à combler Conseiller en prévention à la
 pratique illégale
 Michel Blanchard Enquêteur
 Gilles Dupuis¹ Enquêteur
 Jacques Guilbault, ing.¹ Enquêteur
 André Martin¹ Conseiller à l'exercice
 professionnel

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES (suite)

Annie Danten¹ Chargée de projets
 Jean Dumouchel Adjoint administratif
 Gisèle Forand Secrétaire

Inspection professionnelle

Georges-Étienne Ménard, ing. Inspecteur-enquêteur principal
 Stephen A. Rowland, ing.¹ Inspecteur-enquêteur
 Micheline Crevier, ing.¹ Conseillère à l'inspection
 professionnelle

Céline Boulay Secrétaire
 Ermithe Nazaire Secrétaire

Inspecteurs contractuels

Réal Beaudet, ing. Raymond Moisan, ing.
 Louis-Bernard Cauchon, ing. Nhan Pham An, ing.
 Raymond Daoust, ing. Benny Poirier, ing.
 Gilles Y. Fortier, ing. Jules Roireau, ing.
 Gérard Lamoureux, ing. Jean Lord, ing.
 Jean-Guy Moffatt, ing.

Développement professionnel

Robert Loisselle Conseiller en développement
 professionnel
 Daniel Jolin Agent de formation
 Louise Poissant Secrétaire

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Nicole Pelletier Directrice
 Françoise L'Heureux Secrétaire de direction
 Hélène Larouche Documentaliste

Communications institutionnelles et Choix de société

Danielle Frank Conseiller en communications
 Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller - Recherche et choix
 de société
 Jean-Claude Michaud¹ Agent de recherche -
 Environnement

Michel Léon St-Laurent² Adjoint en communications

Promotion de la profession et Projets spéciaux

M^e Josette Martel Agent de projets
 Malika Daoud Adjointe aux communications
 Lise Pilotte Secrétaire-réceptionniste

Éditions

Geneviève Terreault Coordinatrice des éditions
 Michel Dubé¹ Infographiste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Marie-Angèle Gagnon, Adm.A. Directrice
 Francine Beauchamp Secrétaire de direction et adjointe
 aux ressources humaines

Comptabilité

Louise Courchesne, CGA Contrôleur
 Claudine Lebœuf Comptable
 Joan Champagne Technicienne comptable
 Éric Malouin² Technicien comptable

Informatique

Pierre Couture Analyste/Programmeur
 Serge Sonier Analyste/Programmeur
 Juan Herrera Agent de développement
 bureautique
Poste à combler Agent de développement
 bureautique

Services auxiliaires

Guy Dumont Coordinateur aux Services
 auxiliaires
 Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires
 Isabelle Dumont Préposée aux services auxiliaires
 Michel Fugère Pressier

Accueil et réception

Delcina LeBlanc Réceptionniste

¹ Contractuel

² Remplacement

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2002 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ainsi que le budget à l'état des produits et charges sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces renseignements supplémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG s. r. l.

Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 15 mai 2002



Albert Dumortier, FCA, associé

États financiers

Bilan

31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	485 766 \$	564 910 \$
Encaisse - Sections régionales	171 061	147 077
Encaisse - Fonds spéciaux	32 858	10 935
Placements temporaires, au coût qui s'apparente à la juste valeur marchande (note 5)	5 140 983	5 325 400
Débiteurs (note 6)	262 538	532 096
Frais payés d'avance	56 281	100 601
	<u>6 149 487</u>	<u>6 681 019</u>
Placements, au coût (note 7)	6 245 154	5 033 791
Sommes à recevoir de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (note 3)	425 000	—
Immobilisations (note 9)	417 517	510 215
	<u>13 237 158 \$</u>	<u>12 225 025 \$</u>
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 11)	2 819 781 \$	2 209 068 \$
Revenus perçus par anticipation	5 020 089	4 145 267
	<u>7 839 870</u>	<u>6 354 335</u>
Provision pour indemnités de départ (note 12)	251 168	238 787
Avantage incitatif à la location reporté (note 13)	88 714	124 200
Soldes de fonds :		
Fonds des opérations courantes :		
Non affectés	3 985 369	4 383 145
Investis en immobilisations	417 517	510 215
Fonds spéciaux	654 520	614 343
	<u>5 057 406</u>	<u>5 507 703</u>
Engagements (note 14)		
	<u>13 237 158 \$</u>	<u>12 225 025 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,



Roger Nicolet, ing.
Administrateur



Gaétan Lefebvre, ing.
Administrateur

États des produits et charges

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Fonds des opérations courantes			
Produits :			
Coordination	90 000 \$	97 568 \$	27 655 \$
Admission et enregistrement	1 420 725	1 460 090	1 381 371
Affaires professionnelles	81 000	47 191	41 809
Services aux membres (note 3)	937 143	484 437	1 292 925
Sections régionales	330 000	273 665	308 387
Communications et affaires publiques	460 000	439 951	433 327
Administration - finances	7 387 517	7 663 976	7 351 320
	<u>10 706 385</u>	<u>10 466 878</u>	<u>10 836 794</u>
Charges :			
Coordination	1 484 736	1 697 196	1 750 170
Admission et enregistrement	1 742 587	1 668 103	1 684 733
Affaires professionnelles	2 883 641	2 580 725	2 064 825
Syndic	1 027 044	931 421	961 951
Services aux membres (note 3)	592 161	570 347	785 217
Sections régionales	958 700	915 834	968 947
Communications et affaires publiques	1 843 867	1 621 252	1 651 969
Administration - finances	961 336	972 474	917 331
	<u>11 494 072</u>	<u>10 957 352</u>	<u>10 785 143</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges - Fonds des opérations courantes	<u>(787 687)\$</u>	<u>(490 474)\$</u>	<u>51 651 \$</u>

Fonds spéciaux

Excédent des produits par rapport aux charges - Fonds spéciaux (note 4)	<u>- \$</u>	<u>40 177 \$</u>	<u>41 156 \$</u>
--	-------------	------------------	------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

2002					
	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Total
Solde au début	4 383 145 \$	510 215 \$	4 893 360 \$	614 343 \$	5 507 703 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(320 398)	(170 076)	(490 474)	40 177	(450 297)
Investissement en immobilisations	(77 378)	77 378	–	–	–
Solde à la fin	3 985 369 \$	417 517 \$	4 402 886 \$	654 520 \$	5 057 406 \$

2001					
	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Total
Solde au début	4 216 187 \$	625 522 \$	4 841 709 \$	573 187 \$	5 414 896 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	231 646	(179 995)	51 651	41 156	92 807
Investissement en immobilisations	(64 688)	64 688	–	–	–
Solde à la fin	4 383 145 \$	510 215 \$	4 893 360 \$	614 343 \$	5 507 703 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(450 297)\$	92 807 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	170 076	179 995
Avantage incitatif à la location	(35 486)	(32 528)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	1 374 413	(1 369 992)
Provision pour indemnités de départ	12 381	28
	1 071 087	(1 129 690)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement :		
Diminution des placements temporaires	184 417	176 537
(Augmentation) diminution des placements	(1 211 363)	1 234 011
Acquisition d'immobilisations	(77 378)	(64 688)
	(1 104 324)	1 345 860
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(33 237)	216 170
Encaisse au début de l'exercice	722 922	506 752
Encaisse à la fin de l'exercice	689 685 \$	722 922 \$
Constitué de :		
Encaisse	485 766 \$	564 910 \$
Encaisse - Sections régionales	171 061	147 077
Encaisse - Fonds spéciaux	32 858	10 935
	689 685 \$	722 922 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. Statut et objectifs de l'organisme

L'Ordre, constitué selon la Loi des ingénieurs (Québec) et le Code des professions, est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Description des fonds

Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds, ainsi que les éléments d'actif et les charges afférents aux immobilisations.

Le Fonds de défense en matière déontologique a été créé en 1994 pour accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

b) Constatation des produits

Les cotisations et autres produits provenant des membres sont portés aux produits au moment de leur encaissement. Les cotisations perçues pour la période subséquente sont présentées au bilan à titre de revenus perçus par anticipation.

c) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subissent une moins-value durable, cette moins-value sera comptabilisée comme perte dans l'exercice de sa constatation.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et les périodes qui suivent :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Organisme contrôlé :

Les comptes de l'Ordre et de la Fondation des ingénieurs du Québec ne sont pas consolidés (note 15).

3. Services aux membres

Le 29 janvier 2002, une Entente de Transfert a été signée entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (COSIQ), transférant tous les services aux membres offerts par l'Ordre et décrits dans l'Entente de Transfert, à la COSIQ. En contrepartie du transfert des services aux membres, en vigueur au 1^{er} novembre 2001, l'Ordre recevra une compensation de 225 000 \$, payable en versements de 75 000 \$, les 1^{er} juin 2003, 2004 et 2005. La date de renouvellement de l'Entente de Transfert est fixée au 30 septembre 2004.

De plus, l'Ordre des ingénieurs du Québec a avancé une somme de 200 000 \$ à la COSIQ pour l'aider à commencer ses activités. Cette somme ne porte aucun intérêt et est remboursable en deux versements de 100 000 \$, payables les 1^{er} juin 2006 et 2007.

Pour la période du 1^{er} novembre 2001 au 31 mars 2002, l'Ordre des ingénieurs du Québec a continué d'effectuer certaines transactions comptables pour la COSIQ, en accord avec l'Entente de Transfert. De ce fait, à la clôture des livres au 31 mars 2002, l'Ordre des ingénieurs du Québec avait un compte à payer à la COSIQ d'un montant de 291 908 \$.

En accord avec l'Entente de Transfert, la COSIQ s'engage à payer à l'Ordre une somme forfaitaire de 100 000 \$ annuellement, et ce, jusqu'au 30 septembre 2004, pour couvrir l'utilisation de services, produits, locaux et équipements décrits par l'Entente.

Enfin, la gestion du Régime collectif d'assurance automobile et habitation (note 8) sera transférée à la Corporation de service des ingénieurs du Québec au cours du prochain exercice financier.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

4. Informations sur les produits et charges

	2002	2001
Fonds des opérations courantes		
Revenu d'intérêts	489 189 \$	523 494 \$
Revenu de subventions	49 600	78 549
Amortissement des immobilisations	170 076	179 995
Fonds de défense en matière déontologique		
Produits :		
Intérêts	54 373 \$	43 013 \$
Charges :		
Honoraires	14 196	1 857
Excédent des produits par rapport aux charges	40 177 \$	41 156 \$

5. Placements temporaires

	2002	2001
Fonds des opérations courantes		
Coupons détachés, 5,31 % à 5,85 %	2 317 090 \$	1 633 547 \$
Acceptations bancaires, 2,10 %	1 000 659	1 500 460
Bons du Trésor, 2,25 %	500 934	818 371
Placement à terme non rachetable, 4,25 %	–	600 000
Obligations, 6 %	1 001 065	582 773
	4 819 748	5 135 151
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations, 6,5 % à 10,38 %	196 235	146 574
Obligations paragouvernementales, 6,05 %	125 000	43 675
	321 235	190 249
	5 140 983 \$	5 325 400 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

6. Débiteurs

	2002	2001
Fonds des opérations courantes		
Comptes clients	121 027 \$	181 473 \$
Subvention à recevoir	–	78 549
Gestion FÉRIQUE	27 132	30 763
Autres	100 965	235 113
	249 124	525 898
Fonds spéciaux		
Fonds de défense en matière déontologique :		
Intérêts courus	13 414	6 198
	262 538 \$	532 096 \$

7. Placements

	2002	2001
Fonds des opérations courantes		
Coupons détachés, 5,05 % et 5,08 % à 8,27 %, échéant entre le 7 avril 2003 et 1 ^{er} octobre 2007	5 759 640 \$	4 626 830 \$
Papiers commerciaux, catégorie AA, 9 %, échéant le 1 ^{er} juin 2006	198 501	–
	5 958 141	4 626 830
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations paragonnementales, 6 %, échéant le 14 avril 2003	149 901	406 961
Obligations, 9 %, échéant le 1 ^{er} juin 2006	137 112	–
	287 013	406 961
	6 245 154 \$	5 033 791 \$

Le taux effectif moyen pondéré des placements du Fonds des opérations courantes est de 5,7 % (6,3 % en 2001). Au 31 mars 2002, la valeur marchande de 6 749 671 \$ (4 708 771 \$ en 2001) a été établie selon le dernier cours acheteur. Pour les placements du Fonds de défense en matière déontologique, le taux effectif moyen pondéré est de 7,5 % (6,8 % en 2001). Au 31 mars 2002, la valeur marchande de 267 587 \$ (414 919 \$ en 2001) a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

8. Placements - Régime collectif d'assurance automobile et habitation

Le Régime collectif d'assurance automobile et habitation a été créé par l'Ordre pour le bénéfice de ses membres. Au cours de l'exercice, un retrait totalisant 601 038 \$ a été effectué conformément à la convention du Régime. De plus, des revenus d'intérêts produits par les fonds investis et totalisant 125 945 \$ (205 925 \$ en 2001) ont été reçus et réinvestis dans le fonds de stabilisation. Ce fonds totalisant 3 735 205 \$ au 31 mars 2002 (4 210 198 \$ en 2001), comme il est prescrit au protocole d'entente, représente les montants qui seront éventuellement remis aux participants du Régime sous forme de diminution de primes, de ristournes ou pour pallier un déficit éventuel.

9. Immobilisations

				2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Mobilier de bureau	392 305 \$	349 451 \$	42 854 \$	
Équipement d'imprimerie	140 930	91 334	49 596	
Matériel de bureau	8 841	6 324	2 517	
Système téléphonique	27 655	14 292	13 363	
Matériel informatique et logiciel	739 226	441 613	297 613	
Améliorations locatives	32 498	20 924	11 574	
	1 341 455 \$	923 938 \$	417 517 \$	
				2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Mobilier de bureau	404 016 \$	335 059 \$	68 957 \$	
Équipement d'imprimerie	137 034	81 079	55 955	
Matériel de bureau	8 841	5 308	3 533	
Système téléphonique	26 007	8 926	17 081	
Matériel informatique et logiciel	671 167	323 889	347 278	
Améliorations locatives	32 498	15 087	17 411	
	1 279 563 \$	769 348 \$	510 215 \$	

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

10. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant global autorisé de 200 000 \$ au taux de base du prêteur plus 1 %, échéant le 31 juillet 2002.

11. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2002	2001
Fonds des opérations courantes :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 877 628 \$	1 624 488 \$
Taxes	588 856	506 404
Autres	61 389	78 176
Corporation de services des ingénieurs du Québec (note 3)	291 908	-
	<u>2 819 781 \$</u>	<u>2 209 068 \$</u>

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 748 027 \$ (783 891 \$ en 2001) de contributions à payer le 1^{er} mai 2002 pour le financement de l'Office des professions du Québec et pour les primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

12. Provision pour indemnités de départ

Une provision pour les indemnités de départ dues aux employés ayant cinq ans de service et plus est enregistrée aux livres. Ces indemnités représentent un montant de 251 168 \$ au 31 mars 2002, soit 238 787 \$ d'indemnités accumulées au cours des exercices antérieurs, plus 27 163 \$ d'indemnités accumulées au cours de l'exercice moins 14 782 \$ d'indemnités versées au cours de l'exercice courant.

Le principe du paiement des journées *indemnités de départ* a été approuvé par les instances décisionnelles de l'Ordre le 5 janvier 1972 et confirme le privilège de trois jours de salaire à l'égard de chaque année d'emploi complétée pour les employés qui comptent au moins cinq ans de service, et ce, jusqu'à concurrence de 60 jours. Ces jours seront payés à l'employé au moment où il quitte son emploi. Cette politique s'applique aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. Les employés embauchés après cette date ne sont pas admissibles à cet avantage.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

13. Avantage incitatif à la location reporté

L'avantage incitatif à la location reporté correspond aux loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée complète du bail, soit douze ans.

14. Engagements

Loyer :

L'Ordre est engagé, d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 28 janvier 2007, à verser des loyers totalisant 1 951 824 \$, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les prochains exercices, s'élèvent à :

2003	707 062 \$
2004	701 203
2005	491 100
2006	28 614
2007	23 845

Le contrat de location pour les locaux à bureaux comporte deux options de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans chacune dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois.

15. Organisme contrôlé

Le Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à la suite d'une recommandation du Comité administratif de la Fondation, a approuvé la mise en œuvre de la dissolution de la Fondation des ingénieurs du Québec.

Au 31 mars 2002, la Fondation avait une encaisse de 11 098 \$ et un solde de fonds équivalent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

16. Organismes satellites

L'Ordre des ingénieurs du Québec exerce une certaine influence sur Gestion FÉRIQUE ainsi que sur la Corporation de services des ingénieurs du Québec en vertu de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de cette organisation, celles-ci étant ainsi des satellites.

La corporation Gestion FÉRIQUE crée et administre des fonds de placements pour les membres de l'Ordre et pour toute autre personne admise par décision du conseil d'administration de la société.

La Corporation de services des ingénieurs du Québec offre divers services aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, aux membres de la Section étudiante ainsi qu'à toute autre personne déterminée par le conseil d'administration tels que des plans d'assurance, des services financiers et tout autre service qui pourrait être utile aux membres de l'Ordre.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Produits

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Assemblée générale annuelle	5 000 \$	47 968 \$	27 655 \$
Amendes et recouvrements de dépenses	35 000	-	-
BDC Force Technologie	50 000	49 600	-
	90 000	97 568	27 655
Admission et enregistrement			
Assurance responsabilité professionnelle	445 875	454 837	437 133
Cotisations d'admission	91 000	115 517	92 049
Permis temporaires	89 950	83 305	92 524
Frais d'admission	299 700	336 407	286 578
Frais d'enregistrement	36 500	47 641	35 327
Frais d'examen	204 600	190 646	184 906
Frais de reclassement	150 000	121 687	134 874
Frais de dossier	10 300	11 942	9 098
Réadmissions et transferts	49 600	60 540	48 727
Vente de sceaux	36 500	33 210	36 389
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	6 700	4 358	23 766
	1 420 725	1 460 090	1 381 371
Affaires professionnelles			
Pratique illégale - amendes et recouvrements	75 000	41 913	39 529
Guide de développement professionnel	6 000	5 278	2 280
	81 000	47 191	41 809
Services aux membres			
Redevances - services financiers	494 028	47 170	462 144
Redevances - assurances maladie, automobile et habitation	205 523	334 926	560 616
Service de placement	120 925	102 341	193 464
Projets - PME et associés	116 667	-	76 701
	937 143	484 437	1 292 925
Sections régionales			
	330 000	273 665	308 387
Communications et affaires publiques			
Ventes d'annonces et de publications	440 000	408 421	405 467
Projet - Éclairage et choix de société	13 000	20 521	23 358
Divers	7 000	11 009	4 502
	460 000	439 951	433 327
Administration - finances			
Gestion FÉRIQUE	80 000	74 259	123 166
Corporation de services	46 667	273 667	-
Cotisations des membres	6 792 850	6 826 861	6 688 968
Intérêts	468 000	489 189	539 186
	7 387 517	7 663 976	7 351 320
	10 706 385 \$	10 466 878 \$	10 836 794 \$

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Activités du Bureau :			
Dépenses d'activités	158 000 \$	172 378 \$	240 241 \$
Ombudsman	12 000	11 034	10 735
BDC Force Technologie	3 000	1 050	–
Masse salariale	68 063	54 032	55 885
Quote-part des frais généraux	17 885	13 950	15 078
	258 948	252 444	321 939
Assemblée générale annuelle :			
Dépenses d'activités	10 200	34 704	92 755
Masse salariale	16 891	14 887	15 064
Quote-part des frais généraux	4 438	3 844	4 064
	31 529	53 435	111 883
Affiliations :			
Dépenses d'activités	363 115	386 988	390 297
Masse salariale	18 923	25 389	25 741
Quote-part des frais généraux	4 972	6 555	6 945
	387 010	418 932	422 983
Comité administratif :			
Dépenses d'activités	40 600	33 008	35 673
Masse salariale	80 026	98 837	77 416
Quote-part des frais généraux	21 028	25 518	20 887
	141 654	157 363	133 976
Coordination administrative :			
Dépenses d'activités	50 000	84 839	90 747
Masse salariale	146 063	113 063	112 547
Quote-part des frais généraux	38 380	29 191	30 366
	234 443	227 093	233 660
Soutien juridique :			
Dépenses d'activités	65 000	182 374	134 895
Masse salariale	135 842	139 533	137 643
Quote-part des frais généraux	35 695	36 025	37 137
	236 537	357 932	309 675
Élections :			
Dépenses d'activités	25 500	45 242	45 638
Masse salariale	8 354	20 098	19 736
Quote-part des frais généraux	2 195	5 189	5 325
	36 049	70 529	70 699

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges (suite)

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Coordination (suite)			
Comité de révision :			
Dépenses d'activités	7 500 \$	23 166 \$	6 595 \$
Masse salariale	14 560	17 753	14 104
Quote-part des frais généraux	3 826	4 584	3 805
	25 886	45 503	24 504
Comité de discipline :			
Dépenses d'activités	35 000	31 651	39 412
Masse salariale	58 062	51 561	51 218
Quote-part des frais généraux	15 257	13 312	13 819
	108 319	96 524	104 449
Conciliation et arbitrage :			
Dépenses d'activités	1 500	3 277	562
Masse salariale	18 104	11 258	12 474
Quote-part des frais généraux	4 757	2 906	3 366
	24 361	17 441	16 402
	1 484 736	1 697 196	1 750 170
Admission et enregistrement			
Admission des diplômés :			
Dépenses d'activités	43 700	41 309	37 047
Masse salariale	280 612	271 310	258 001
Quote-part des frais généraux	73 735	70 048	69 438
	398 047	382 667	364 486
Assurance responsabilité professionnelle :			
Dépenses d'activités	407 382	415 851	405 698
Masse salariale	85 547	58 457	52 745
Quote-part des frais généraux	22 479	15 093	14 193
	515 408	489 401	472 636
Tableau des membres et projets divers :			
Dépenses d'activités	37 300	35 265	51 740
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	11 900	10 812	17 199
Masse salariale	295 185	301 216	307 163
Quote-part des frais généraux	77 565	77 769	82 669
	421 950	425 062	458 771

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges (suite)

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Admission et enregistrement (suite)			
Encadrement des stagiaires :			
Dépenses d'activités	88 700 \$	74 558 \$	66 882 \$
Masse salariale	252 210	235 590	253 683
Quote-part des frais généraux	66 272	60 825	68 275
	407 182	370 973	388 840
	1 742 587	1 668 103	1 684 733
Affaires professionnelles			
Pratique illégale :			
Dépenses d'activités	731 936	475 588	165 423
Masse salariale	571 488	554 583	414 906
Quote-part des frais généraux	149 244	112 861	111 946
	1 452 668	1 143 032	692 275
Inspection professionnelle :			
Dépenses d'activités	568 000	597 532	568 359
Masse salariale	313 625	381 658	384 832
Quote-part des frais généraux	82 968	130 032	103 829
	964 593	1 109 222	1 057 020
Développement professionnel des membres :			
Dépenses d'activités	207 000	77 328	82 215
Masse salariale	205 117	199 409	183 744
Quote-part des frais généraux	54 263	51 734	49 571
	466 380	328 471	315 530
	2 883 641	2 580 725	2 064 825
Syndic			
Activités du syndic :			
Dépenses d'activités	216 000	205 957	271 119
Masse salariale	642 276	576 597	544 046
Quote-part des frais généraux	168 768	148 867	146 786
	1 027 044	931 421	961 951
Services aux membres			
Emploi et rémunération :			
Dépenses d'activités	63 000	34 976	73 755
Masse salariale	72 136	128 289	152 154
Quote-part des frais généraux	18 955	33 168	39 033
	154 091	196 433	264 942

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges (suite)

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Services aux membres (suite)			
Services financiers aux membres :			
Dépenses d'activités	56 293 \$	39 605 \$	51 848 \$
Masse salariale	53 152	57 376	61 464
Quote-part des frais généraux	13 966	14 834	15 768
	<u>123 411</u>	<u>111 815</u>	<u>129 080</u>
Entrepreneurship :			
Dépenses d'activités	58 334	50 000	100 000
	<u>58 334</u>	<u>50 000</u>	<u>100 000</u>
Projet - Opération PME et associés :			
Dépenses d'activités	145 833	96 401	122 671
Charge salariale	87 500	91 928	132 713
Quote-part des frais généraux	22 992	23 770	35 811
	<u>256 325</u>	<u>212 099</u>	<u>291 195</u>
	<u>592 161</u>	<u>570 347</u>	<u>785 217</u>
Sections régionales			
Activités des membres :			
Dépenses d'activités	658 940	601 327	663 855
Masse salariale	237 383	249 969	240 267
Quote-part des frais généraux	62 377	64 538	64 825
	<u>958 700</u>	<u>915 834</u>	<u>968 947</u>
Communications et affaires publiques			
PLAN et PLANMÉGA :			
Dépenses d'activités	517 000	505 498	486 737
Masse salariale	110 505	101 447	102 824
Quote-part des frais généraux	29 037	26 169	27 743
	<u>656 542</u>	<u>633 114</u>	<u>617 304</u>
Autres publications :			
Publications – Programme d'intervention en surveillance de la pratique illégale	38 600	–	–
Dépenses d'activités	86 997	47 600	57 212
Masse salariale	89 923	86 352	90 827
Quote-part des frais généraux	23 629	22 275	24 506
	<u>239 149</u>	<u>156 227</u>	<u>172 545</u>

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges (suite)

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Communications et affaires publiques (suite)			
Promotion :			
Dépenses d'activités	155 162 \$	165 339 \$	154 586 \$
Masse salariale	83 937	94 413	89 941
Quote-part des frais généraux	22 056	24 354	24 267
	261 155	284 106	268 794
Centre de documentation :			
Dépenses d'activités	5 000	3 519	6 370
Masse salariale	55 204	43 960	49 877
Quote-part des frais généraux	14 506	11 340	13 457
	74 710	58 819	69 704
Section étudiante :			
Dépenses d'activités	100 000	73 781	69 135
Masse salariale	99 734	95 724	96 464
Quote-part des frais généraux	26 207	24 692	26 027
	225 941	194 197	191 626
Éclairage des choix de société :			
Dépenses d'activités	41 217	8 709	23 869
Masse salariale	147 689	134 680	133 165
Quote-part des frais généraux	38 808	34 741	35 926
	227 714	178 130	192 960
Valorisation de l'excellence :			
Dépenses d'activités	73 137	39 619	58 492
Masse salariale	46 573	46 138	41 551
Quote-part des frais généraux	12 236	11 901	11 211
	131 946	97 658	111 254
Comité Femmes en ingénierie :			
Dépenses d'activités	13 900	11 703	17 342
Masse salariale	10 144	5 801	8 309
Quote-part des frais généraux	2 666	1 497	2 131
	26 710	19 001	27 782
	1 843 867	1 621 252	1 651 969

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges (suite)

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Administration - finances			
Accueil et information générale :			
Masse salariale	57 643 \$	46 495 \$	44 563 \$
Quote-part des frais généraux	15 147	12 021	12 023
	72 790	58 516	56 586
Comptabilité et budgétisation :			
Dépenses d'activités	26 000	36 497	18 627
Masse salariale	119 374	114 799	114 412
Quote-part des frais généraux	31 367	29 681	30 869
	176 741	180 977	163 908
Perception des cotisations :			
Masse salariale	55 571	67 914	54 222
Quote-part des frais généraux	14 603	17 559	14 629
	70 174	85 473	68 851
Informatique et bureautique :			
Dépenses d'activités	28 000	30 803	10 180
Masse salariale	250 364	240 521	238 668
Quote-part des frais généraux	65 787	62 186	64 394
	344 151	333 510	313 242
Reprographie et expédition :			
Dépenses d'activités	13 000	15 443	1 812
Masse salariale	101 171	109 300	124 890
Quote-part des frais généraux	26 584	28 259	33 696
	140 755	153 002	160 398
Gestion du personnel :			
Dépenses d'activités	15 000	16 412	12 103
Masse salariale	112 233	114 881	100 660
Quote-part des frais généraux	29 492	29 703	27 159
	156 725	160 996	139 922
Gestion FÉRIQUE :			
Masse salariale	–	–	11 479
Quote-part des services de soutien	–	–	2 945
	–	–	14 424
	961 336	972 474	917 331
	11 494 072 \$	10 957 352 \$	10 785 143 \$

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

Charges par nature

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
Dépenses d'activités			
Assurance responsabilité professionnelle	407 382 \$	415 852 \$	405 698 \$
Publications et frais de communications	894 219	901 070	732 949
Honoraires :			
Personnel pédagogique contractuel	38 250	28 679	45 630
Ressources contractuelles	600 001	678 258	829 082
Autres honoraires	1 347 917	859 128	776 865
Déplacements, séjour et représentation	326 343	287 140	276 757
Affiliations à d'autres organismes	363 115	386 988	390 297
Sections régionales	658 920	601 661	663 855
Publicité et promotion	287 299	270 699	282 003
Séances du Bureau et du Comité administratif, colloques, Assemblée générale annuelle et Journée de l'ingénieur(e), Ombudsman	220 800	251 124	377 243
Élections	25 500	45 242	45 638
	5 169 746	4 725 841	4 826 017
Masse salariale	5 010 184	4 950 530	4 665 206
Frais généraux¹			
Charges locatives et taxes	745 142	687 942	738 045
Télécommunications	50 000	47 020	44 497
Frais de poste et de messagerie	150 000	183 882	157 672
Imprimerie, papeterie et fournitures	50 000	58 306	64 816
Location et entretien de l'équipement	75 000	59 653	53 715
Logiciels	15 000	24 013	26 475
Assurances et dépenses générales	49 000	50 092	28 705
Amortissement des immobilisations	180 000	170 073	179 995
	1 314 142	1 280 981	1 293 920
	11 494 072 \$	10 957 352 \$	10 785 143 \$

¹ Les frais généraux sont imputés aux différents secteurs en proportion de leur masse ou charge salariale.

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

Autres honoraires

Liste d'ingénieurs ou de sociétés d'ingénieurs ayant reçu des mandats en cours d'exercice		
<i>Expertises et enquêtes particulières pour la pratique illégale, l'inspection professionnelle, le Bureau du syndic :</i>		
A1 Experts inc.	27 490	\$
Gérin Lajoie experts conseils Inc.	10 835	\$
Richard Naud, ing.	7 371	\$
Calculatec	6 560	\$
Alain Cléroux, ing.	5 175	\$
Luc Laliberté, ing.	5 092	\$
Major & Associés	3 723	\$
Quéformat Itée	3 384	\$
Tanguay, Marc G	2 640	\$
Vinci Consultant inc.	2 463	\$
Civelec Consultant inc.	1 900	\$
Bruno Massicotte, ing.	1 700	\$
Yves Barabé, ing	1 732	\$
Genivar Groupe Conseil	1 500	\$
Karsten Baass, ing.	1 200	\$
Saia Deslauriers & Kadanoff	1 121	\$
The Delphi Analytic Group	150	\$
Bouthillette Parizeau & associés	95	\$
<i>Consultant en formation continue :</i>		
J.P. Lacoursière inc.	<u>6 000</u>	\$
	90 131	\$
Liste des sociétés ou des organismes ayant reçu un ou des contrats d'un montant supérieur à 25 000 \$		
Heenan Blaikie, avocats	144 385	\$ Services juridiques Viaduc, nouvelles technologies de l'information et Corporation de services
Simon Venne, avocat	118 184	\$ Services juridiques pour le Bureau du syndic
Lavery, De Billy, avocats	112 702	\$ Législation et pratique légale
Fraser Milner Casgrain, avocats	111 391	\$ Procès Stade olympique
Inno-centre	50 000	\$ Projet de promotion de l'entrepreneurship technologique
Richard Allaire, CA	<u>25 203</u>	\$ Consultant en systèmes d'information
	561 865	\$
Autres mandats d'honoraires octroyés au cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 \$, par catégorie d'expertise		
Frais juridiques divers	44 255	\$
Frais de vérification, analyse, expertises	122 033	\$
Frais de recherche et de rédaction	<u>40 844</u>	\$
	207 132	\$
Total - Autres honoraires	859 128	\$

Production

Ordre des ingénieurs du Québec

Direction

Nicole Pelletier

Coordination

Danielle Frank

Graphisme

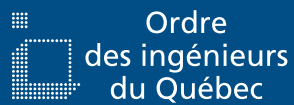
Michel Dubé

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1198-595X



2020, rue University, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2A5

Téléphone : (514) 845-6141
ou 1 800 461-6141

www.oiq.qc.ca